

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

2019-2025

Rapport d'évaluation finale



Bilan final du PCAET 2019-2025 de la Communauté de communes des Hauts Tolosans

Date de publication du rapport : à compléter

Rédacteur principal : Christine FOUCRAS, AREC Occitanie

Relecture et validation : Marion SERIN, Communauté de communes des Hauts Tolosans

Sommaire

1. Introduction : rappels autour du PCAET de la CCHT	5
1.1 Chronologie et étapes clés	5
1.2 Objectifs clés du PCAET	6
2. Focus sur quelques réalisations	8
2.1. Elaboration de la stratégie patrimoniale de la CCHT	8
2.2. Réhabilitation du Centre économique, culturel et associatif de Saint-Cézeret	9
2.3. Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.....	9
3. Objectifs et articulation de l'évaluation finale	10
4. Méthodologie mise en œuvre pour la conduite du bilan	11
4.1 Des entretiens avec les services.....	11
4.2 La consultation citoyenne	11
4.3 Des ateliers en visio avec les acteurs partenaires du PCAET.....	12
4.4 Un questionnaire adressé aux communes	12
5. Etat d'avancement du programme d'actions	13
5.1 Niveau d'avancement global	14
5.2 Niveau d'avancement par orientation stratégique.....	15
5.2.1 - Orientation stratégique 1 : Une Gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire	16
5.2.2 - Orientation stratégique 2 : Des collectivités locales mobilisées pour la transition énergétique	18
5.2.3 - Orientation stratégique 3 : Une mobilisation du secteur privé.....	19
5.2.4 - Orientation 4 : Porter les énergies renouvelables à une part significative de la consommation d'énergie	21
5.2.5 – Orientation stratégique 5 : participer au développement de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	22
5.3 Synthèse de l'état d'avancement du programme d'actions	24
5.4 - Synthèse du niveau d'atteinte des objectifs opérationnels	25
6. Baromètre Energie Climat du territoire : analyse des principaux indicateurs et tendances d'évolution	29
6.1 Des consommations énergétiques à la baisse mais un rythme qui doit s'intensifier	30
6.1.1 - Analyse par secteur	31
6.1.2 Analyse par énergie consommé	32
6.2 Des productions d'énergies renouvelables à la hausse, un rythme à maintenir et une production à diversifier.....	33
6.2.1 Vecteur Chaleur :.....	34

6.2.2 Vecteur Electricité.....	35
6.3 Des émissions de GES à la baisse et en phase avec les objectifs fixés	35
6.3.1 Analyse par secteur.....	36
6.3.2 Analyse par énergie	37
6.4 Les réseaux de distribution	38
6.5 L'évolution des émissions de polluants atmosphériques.....	38
6.6 La vulnérabilité du territoire au changement climatique	40
6.7 La séquestration carbone.....	40
7. Les moyens engagés : humains et financiers.....	41
7.1 Des moyens humains renforcés pour faire vivre le PCAET	41
7.2 Une démarche de suivi des moyens financiers engagés	41
8.Evaluation du rôle de coordonnateur	42
8.1 Bilan des instances de pilotage et d'animation du PCAET.....	43
8.2 Bilan de la mobilisation des acteurs.....	43
9. Annexes	44
9.1 Eléments issus des entretiens avec les services	44
9.2 Les enseignements issus des ateliers visio avec les partenaires.....	44
9.3 Des communes engagées dans la transition écologique	47
9.4 Un engagement citoyen à renforcer	50

1. Introduction : rappels autour du PCAET de la CCHT

1.1 Chronologie et étapes clés

La CCHT a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le 23/01/2020. En juin 2023, la communauté de communes des Hauts Tolosans a établi l'évaluation intermédiaire de son Plan Climat-Air-Energie territorial.

La mission d'évaluation intermédiaire a été confiée au bureau d'étude ACTE de Pau et a fait l'objet d'un rapport publié en novembre 2024.

Après 6 années de mise en œuvre et conformément aux obligations réglementaires (article 1-IV du décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial), le Plan Climat-Air-Energie Territorial fait l'objet d'un rapport final d'évaluation pour engager son renouvellement.

« IV. - Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. ». Pour cela, des indicateurs de suivi ont été définis pour chaque action. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du PCAET doit également faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public. Le PCAET refait l'objet d'une évaluation au terme des 6 ans, qui permet son renouvellement. »

Le présent rapport constitue l'évaluation finale à 6 ans du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la CCHT. Cette étape a été l'occasion de remobiliser l'ensemble des parties prenantes de la politique climat air énergie de la collectivité. Elle a permis à la collectivité d'évaluer sa trajectoire par rapport aux objectifs qu'elle s'était fixée, et de faire un bilan du programme d'actions établi au moment de son élaboration.

Il est important de noter que le contexte énergétique et climatique a évolué entre le démarrage de l'élaboration du document en 2018 et son évaluation fin 2025 - début 2026. Nous pouvons citer notamment certaines réglementations et événements qui ont eu un impact significatif :

- Loi énergie-climat adoptée le 8 novembre 2019 qui fixe notamment l'objectif de neutralité carbone en 2050.
- Loi climat et résilience du 24 août 2021 qui doit permettre l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.
- La Loi ZAN du 23 juillet 2023, qui précise l'objectif de zéro artificialisation nette à horizon 2050.
- La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER, mars 2023) qui institue une nouvelle planification territoriale reposant sur l'identification de zones d'accélération pour l'installation d'ENR.

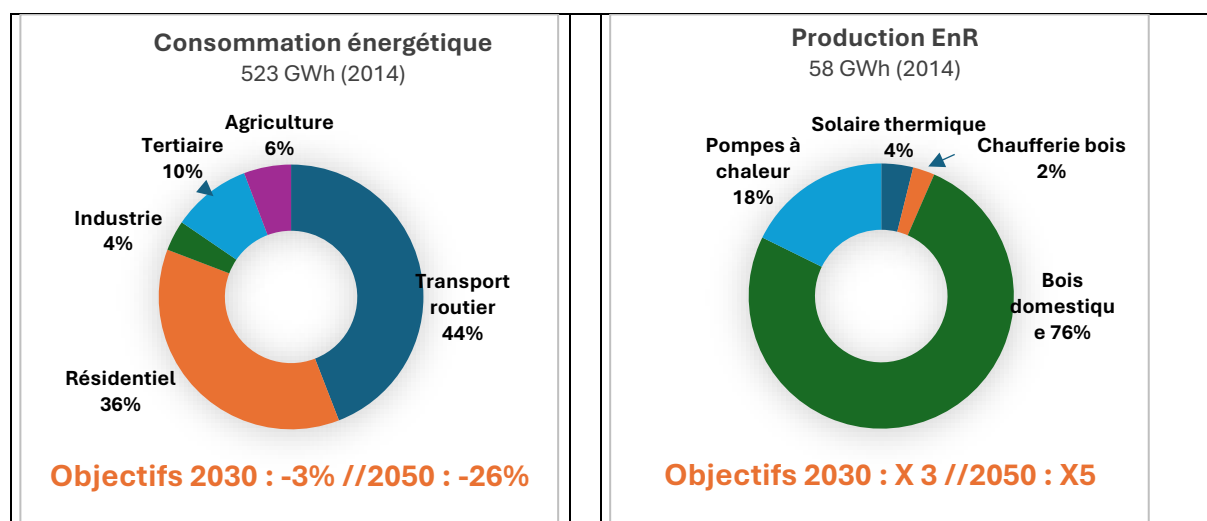
1.2 Objectifs clés du PCAET

Il est important de rappeler ici que le PCAET est construit en plusieurs étapes :

- Une première phase de diagnostic,
- Une phase de stratégie, qui permet de fixer les objectifs à atteindre,
- Et un programme d'actions qui doit permettre de placer le territoire sur une trajectoire, compatible avec les objectifs fixés dans la stratégie.

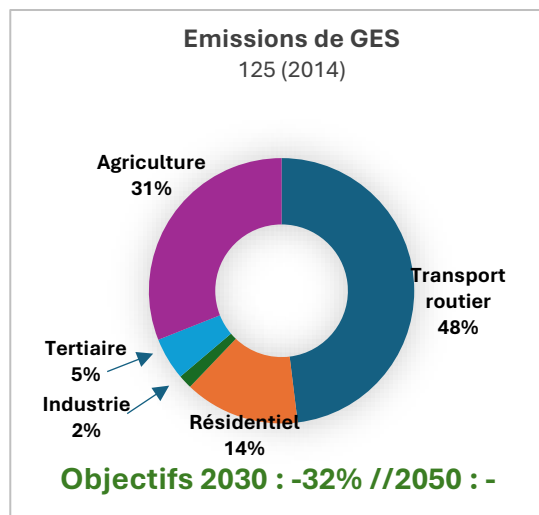
Les 3 grands objectifs stratégiques du Plan Climat Air Energie Territorial concernent la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre et la production d'énergies renouvelables. L'année de référence choisie pour mesurer la progression du territoire est l'année 2014. Les objectifs à atteindre sont fixés pour les années 2030 et 2050.

La stratégie retenue par la communauté de communes des Hauts-Tolosans vise à **l'horizon 2050** une **diminution des consommations d'énergie de 26%** et une **multiplication par 5,2 de la production d'énergies renouvelables**. À terme, le territoire devrait couvrir **46% de ses besoins grâce aux énergies renouvelables produites sur son territoire**.



La stratégie retenue ne permet pas d'atteindre le « territoire à énergie positive » en raison de l'augmentation de la population. La stagnation de la consommation d'énergie entre 2014 et 2030 s'explique principalement par l'augmentation prévue de la population qui va gommer les politiques de maîtrise des consommations.

Pour les émissions de GES, la stratégie retenue par la CCHT vise une **diminution des émissions de GES de 62% à horizon 2050**.



D'autres objectifs importants font partie du périmètre du PCAET : l'amélioration de la qualité de l'air, l'augmentation de la séquestration carbone et l'adaptation du territoire et des activités au changement climatique.

Les actions ciblées dans le programme d'actions du PCAET s'inscrivent dans de nombreux domaines tels que la gestion du patrimoine, les mobilités, l'urbanisme, l'habitat, la gestion des déchets, l'eau, l'énergie... et sont mises en œuvre par les services concernés et acteurs partenaires du territoire.

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Cette évaluation, qualitative et quantitative, vise à identifier les actions mises en œuvre et leurs impacts sur le territoire. Elle doit permettre de mieux appréhender les ressorts de l'intervention publique, rendre compte des résultats et améliorer l'existant dans la durée.

2. Focus sur quelques réalisations

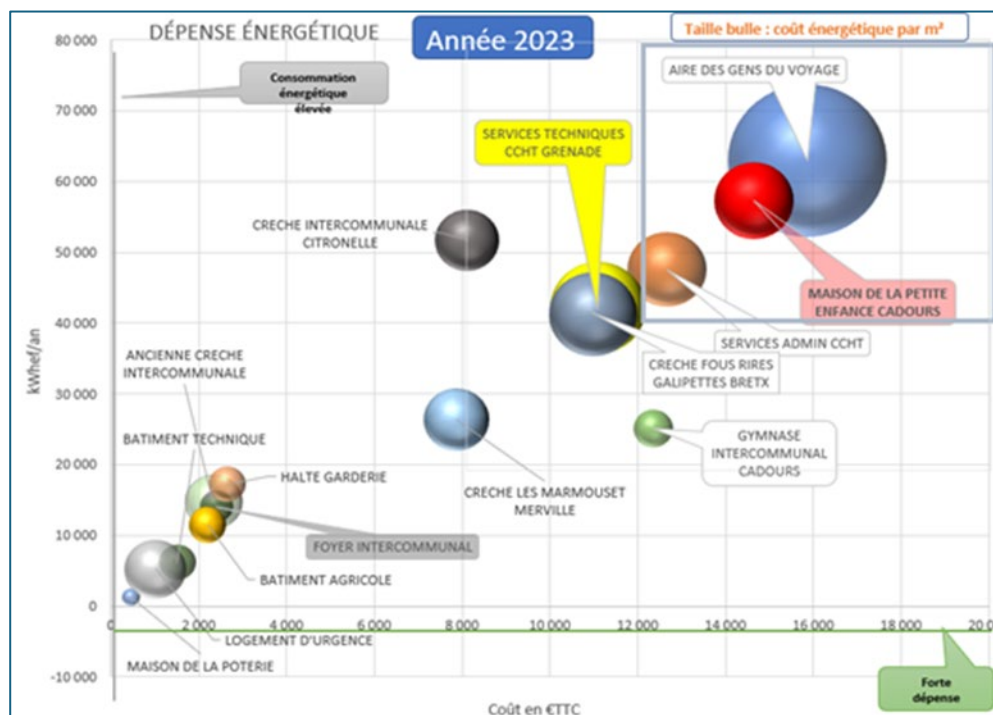
... Reflets de projets structurants répondants aux enjeux de transition du territoire

2.1. Elaboration de la stratégie patrimoniale de la CCHT

La Communauté de communes des Hauts Tolosans a sollicité le PETR Pays Tolosan, et notamment son conseiller en énergie et en rénovation durable de l'habitat, afin de réaliser un état des lieux des bâtiments dont elle est propriétaire ou qui sont mis à sa disposition, et de mettre en place un suivi des consommations énergétiques. Les consommations de l'ensemble de ces bâtiments ont été analysées. Cette démarche a permis d'établir une référence de comparaison à long terme.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- Porter une attention particulière aux sites les plus énergivores ;
- Identifier les gisements potentiels d'économies d'énergie au sein du parc tertiaire communautaire ;
- Accompagner les projets de rénovation.



Etude de la consommation énergétique des bâtiments de la CCHT

A l'issus de cette étude, un groupe de travail a été constitué afin d'élaborer des « fiches bâtiments » décrivant l'état de chaque site et de proposer une hiérarchisation des travaux à programmer dans les années à venir.

2.2. Réhabilitation du Centre économique, culturel et associatif de Saint-Cézert



La commune de Saint-Cézert a engagé la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes communale afin de créer un Centre économique, culturel et associatif. Cet équipement structurant comprend une médiathèque, un café communal, une grande salle pluriactivité, une salle mutualisée dédié aux associations ainsi qu'un espace extérieur de convivialité. Ce lieu a pour objectif de renforcer le lien social, de favoriser la mixité économique, culturelle, associative et générationnelle, et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de son programme de rénovation énergétique lancé en 2022, la commune a bénéficié d'un accompagnement technique et stratégique. La collectivité a fait le choix d'une rénovation lourde de ses bâtiments, engagée dans le cadre du parcours Bâtiment Public, intégrant notamment l'isolation du bâtiment, le remplacement des menuiseries ainsi que la production d'énergies renouvelable.

2.3. Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2020-2025, le compostage en habitat individuel a été déployé afin de réduire la production de déchets organiques.

Entre 2020 et 2023, cette action s'est d'abord traduite par la vente de composteurs à tarif préférentiel, puis en 2024-2025, par la mise en place de formations et la distribution gratuite de kits de compostage. Au total, 48 sessions de formation ont été organisées dans 14 communes et 173 composteurs ont été distribués en 2025, permettant d'atteindre un taux d'équipements de 24,5% en octobre 2025. L'impact de ces actions est estimé à un détournement de 292 tonnes de déchets putrescibles. En complément, le dispositif SOS Compost a assuré le suivi des particuliers avec la réalisation de 27 diagnostics à domicile entre 2022 et 2025. Le PLPDMA a été reconduit fin 2025 pour la période 2026-2031.



Biodéchets : déploiement du compostage (individuel, collectif, établissement, cimetière) et expérimentation de la collecte sélective

3. Objectifs et articulation de l'évaluation finale

Quelles sont les finalités de l'évaluation ?

- Mesurer le taux d'avancement du programme d'actions ;
- Mesurer le niveau atteint par les actions au regard de leurs objectifs opérationnels ;
- Mesurer les moyens consacrés et s'assurer de leur efficience (rapport coût/efficacité) ;
- Mesurer l'engagement de la collectivité et des acteurs du territoire.

Cette évaluation doit permettre de tirer des conclusions et de formuler des préconisations pour la démarche de révision du prochain plan climat (2026-2032).

Quelle feuille de route pour assurer cette évaluation ?

- Dresser un bilan de l'avancement du programme d'actions, construit sur la base des indicateurs qui ont été définis dans le cadre du PCAET ;
- Evaluer le rôle de coordinateur : les modalités déployées localement pour assurer ce rôle ;
- Mesurer les financements et les moyens humains mis à disposition par la collectivité et par les acteurs socio-économiques du territoire ;
- Partager les tendances observées sur le territoire, notamment en termes de consommations énergétiques et de réduction de gaz à effet de serre, d'émissions de polluants atmosphériques ou de changements comportementaux.
- Faire le bilan des facteurs de blocage/freins à l'action locale ;
- Faire des propositions pour relancer les dynamiques dans le cadre du futur PCAET. En effet le contexte énergétique et climatique a évolué depuis le démarrage de l'élaboration du PCAET en 2019, comme mentionné précédemment.

Comme il pourra être constaté à la lecture de ce rapport, le manque d'animation partenariale sur la durée du PCAET, et l'absence d'indicateurs appropriés et/ou renseignés n'ont pas permis de répondre à toutes les finalités. Par exemple, l'analyse du rapport coût/efficacité des moyens engagés n'a pas été réalisée.

4. Méthodologie mise en œuvre pour la conduite du bilan

L'évaluation finale d'un PCAET s'appuie sur les fournisseurs de données (essentiellement l'ORCEO et l'ATMO pour les données relatives aux polluants), les agents des services de la collectivité ainsi que sur les parties prenantes associées à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan climat.

Le bilan final doit permettre de mesurer les impacts de la mise en œuvre du PCAET sur le territoire. Il est aussi une opportunité pour relancer la dynamique et l'animation territoriale autour de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique et constitue une première étape pour engager la révision du Plan Climat.

La CCHT a fait le choix de cibler plusieurs acteurs pour mener son évaluation : les agents de la collectivité, ses partenaires locaux, les communes (élus et agents) et les citoyens.

4.1 Des entretiens avec les services

Des entretiens ont été organisés et réalisés par la Chargée de Mission PCAET, avec les services de la collectivité pour :

- Connaître leur niveau d'appropriation du PCAET et leur niveau de mobilisation et d'implication dans sa mise en œuvre ;
- Évaluer l'état d'avancement des actions dont ils avaient la charge ;
- Identifier les éventuelles difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre et leur suivi ;
- Recueillir leur avis sur les suites à donner à la fiche action ;
- Echanger avec eux sur des propositions d'actions à développer ou de nouveaux sujets à explorer ;
- Identifier des leviers à activer en termes de gouvernance, de vulgarisation et d'appropriation du Plan Climat par tous les acteurs du territoire.

5 entretiens ont été organisés en octobre 2025 avec :

- La Chargée de mission Habitat et Mobilité
- La Responsable du service Communication
- Le Chargé de Mission Prévention des déchets
- La Directrice des Services Techniques
- Le Responsable du Pôle Economie, Emploi, Agriculture

Ils ont permis de questionner l'ensemble des thématiques abordés dans le PCAET et de faire le point sur les actions réalisées ou à venir. Les résultats sont présentés dans la partie 5 dédiée à l'évaluation du programme d'actions.

4.2 La consultation citoyenne

La collectivité a souhaité associer les citoyens au bilan du Plan Climat. Pour cela, un questionnaire a été mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes ainsi que sur l'application Intramuros. Il a également été relayé par les communes et diffusé dans la presse locale. L'objectif de cette consultation était de vérifier leur niveau de connaissance et leurs ressentis sur les actions de transition écologique mises en place sur leur territoire. Ils ont été aussi invités à s'exprimer sur les actions qu'ils souhaiteraient voir développer.

4.3 Des ateliers en visio avec les acteurs partenaires du PCAET

Ces ateliers ont été organisés par l'AREC, prestataire en charge du bilan et de la révision du PCAET.

Les objectifs des ateliers étaient de :

- S'assurer du niveau de mobilisation/participation des parties prenantes du PCAET ;
- Recueillir leur avis sur l'ensemble des thématiques du plan climat en tant que partenaire dans sa mise en œuvre ;
- Disposer d'un premier bilan des tendances et dynamiques engagées sur le territoire par les parties prenantes de la transition écologique et identifier des pistes d'évolution.

Deux sessions participatives en visioconférence d'1h30 chacune ont été organisées, les 6 et 14 novembre, animées via l'outil Klaxoon. Elles ont permis de réunir une dizaine de participants issus de structures institutionnelles ou associatives (CMA, PETR Pays Tolosan, SOLEVAL, CAUE 31, SCoT Nord Toulousain, DECOSET, SDEHG, CD 31), intervenant chacune dans des domaines différents.

Ces ateliers ont été appréciés par les participants et riche d'enseignements.

4.4 Un questionnaire adressé aux communes

Un questionnaire a été adressé aux 29 communes membres de la CCHT pour recueillir leur avis sur les actions engagées sur l'ensemble des thématiques du PCAET. Ce questionnaire a été transmis par mail ainsi que via la lettre d'information mensuelle adressée aux élus communautaires. Il est resté accessible pendant un mois. Les données recueillies devant permettre à la CCHT de disposer d'un premier bilan des tendances et dynamiques observées sur le territoire et d'identifier des pistes d'évolution.

Le questionnaire était organisé autour des orientations stratégiques du PCAET :

OS1 – Une gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire ;

OS2 – Des collectivités locales mobilisés pour la transition énergétique ;

OS3 – Une mobilisation du secteur privé ;

OS4 – Porter les ENR à une part significative de la consommation d'énergie ;

OS5 – Participer au développement des déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

L'objectif était de questionner les communes sur :

1. Leur niveau de connaissance et de mobilisation sur le PCAET de la CCHT.
2. Les actions qu'elles ont mis en œuvre sur leur commune ou dont elles ont été parties prenantes à l'échelle de la Communauté de Communes.
3. Leurs attentes pour la suite de la démarche, en termes de gouvernance et de pilotage.
4. Les champs d'action / domaines d'intervention à prioriser.

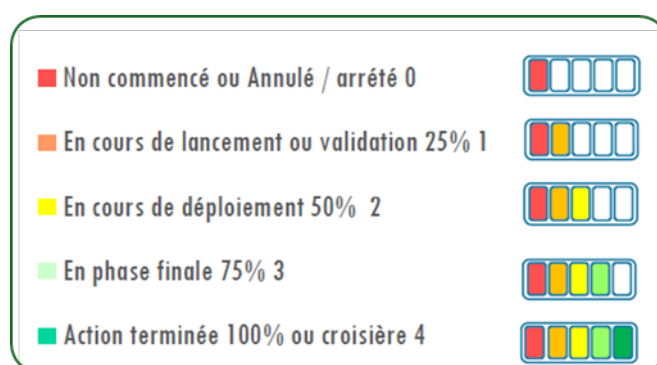
5. Etat d'avancement du programme d'actions

Le programme d'actions a évolué lors du bilan à mi-parcours et se décline en 25 actions structurées autour de 5 axes stratégiques.

Orientation	Axe	N° Action	Actions
Orientation stratégique 1 : Une gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire			
Axe opérationnel 1.1 : Piloter et animer le Plan Climat Air Energie Territorial			
1	1.1	1	Animer le PCAET
1	1.1	2	Communiquer autour de la transition énergétique
Axe opérationnel 1.2 : Intégrer la thématique Climat-Air-Energie dans les documents d'urbanisme			
1	1.2	3	Réviser le SCoT en intégrant les enjeux Climat-Air-Energie
1	1.2	4	Co-construire un projet exemplaire de lotissement dans le respect des objectifs Air Energie Climat
Axe opérationnel 1.3 : Anticiper les enjeux liés aux changements climatiques et à la qualité de l'air			
1	1.3	5	Gestion de l'eau en intégrant le changement climatique
1	1.3	6	Etablir un schéma et des préconisations sur la qualité de l'air
Orientation stratégique 2 : Des collectivités locales mobilisées pour la transition énergétique			
Axe opérationnel 2.1 : Accélérer la transition énergétique du patrimoine public			
2	2.1	7	Renforcer la rénovation de l'éclairage public
2	2.1	8	Renforcer la rénovation des bâtiments communaux
2	2.1	9	Manager et mutualiser pour une utilisation sobre de l'énergie dans le patrimoine public
Axe opérationnel 2.2 : Diminuer l'impact environnemental des déchets			
2	2.2	10	Mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
2	2.2	11	Développer le réemploi
Orientation stratégique 3 : Une mobilisation du secteur privé			
Axe opérationnel 3.1 : Accélérer la rénovation du parc de logements privés			
3	3.1	12	Organiser puis mettre en œuvre l'accompagnement des particuliers
3	3.1	13	Accompagner les artisans pour une rénovation thermique optimisée
Axe opérationnel 3.2 : Diminuer l'impact énergie-climat des entreprises du territoire			
3	3.2	14	Accompagner les entreprises dans la transition énergétique
3	3.2	15	Animer un réseau des entreprises engagées localement
Axe opérationnel 3.3 : Accompagner le monde agricole dans l'adaptation aux changements climatiques			
3	3.3	16	Identifier les secteurs vulnérables aux fortes pluies et recenser les solutions à apporter
Orientation stratégique 4 : Porter les énergies renouvelables à une part significative de la consommation d'énergie			
Axe opérationnel 4.1 : Investir dans des réseaux de chaleur/froid			
4	4.1	17	Accompagner les communes dans la création de réseaux de chaleur/froid
4	4.1	18	Créer des réseaux de chaleur/froid
Axe opérationnel 4.2 : Initier et accompagner les projets de méthanisation			
4	4.2	19	Soutenir la filière méthanisation
Axe opérationnel 4.3 : Faciliter le développement du solaire photovoltaïque			
4	4.3	20	Mettre en œuvre un cadastre solaire
4	4.3	21	Accompagner l'implantation de centrales photovoltaïque au sol
Orientation stratégique 5 : Participer au développement de déplacements alternatifs à la voiture individuelle			

Axe opérationnel 5.1 : Définir et mettre en œuvre un Plan de Mobilité Rurale			
5	5.1	22	Etablir un diagnostic de mobilité
5	5.1	23	Mettre en œuvre des aménagements prévus dans le Plan de Mobilité Rural
Axe opérationnel 5.2 : Favoriser les emplois et activités de proximités respectueuses des enjeux Climat-Air-Energie			
5	5.2	24	Soutenir la création de tiers lieux
5	5.2	25	Intégrer les enjeux "climat-air-énergie" dans la zone d'activité Mail Tolosan

Le niveau d'avancement des actions a été évalué lors des entretiens réalisés par la Chargée de mission PCAET de la collectivité avec les agents de la collectivité. Les actions ont été classées en 5 niveaux : non commencé, en cours de lancement, en cours de déploiement, en phase finale, terminé ou en phase de croisière.



Sur la base de ces premières appréciations, une synthèse par orientation du programme d'actions a été réalisée en précisant le niveau d'avancement des actions et la dynamique territoriale sur le sujet considéré.

Point de vigilance :

Dans le tableau d'évaluation ci-dessous, le niveau 5 « action terminée 100% » ou « croisière » inclut des actions terminées car ponctuelles mais également des actions récurrentes, qui sont amenées à se poursuivre et s'inscrivent dans le long terme.

5.1 Niveau d'avancement global

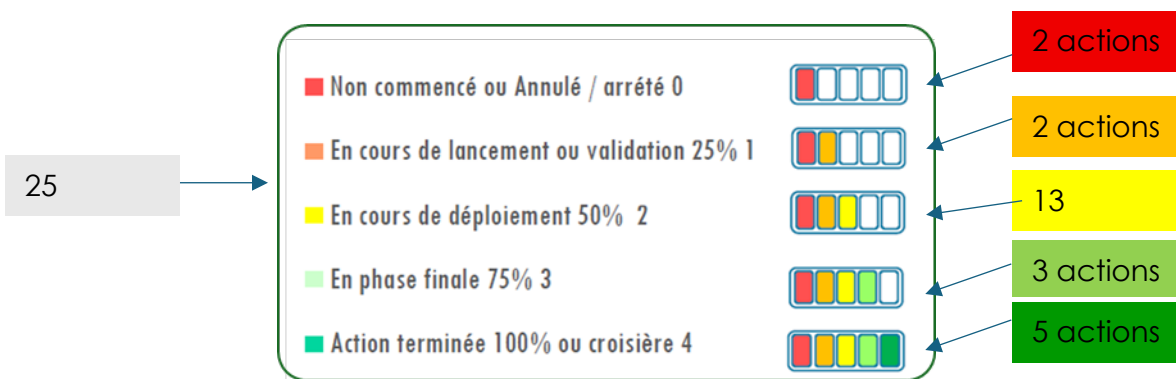
Le bilan des actions sur ces 6 années de déploiement est mitigé, car pour 25 actions inscrites au plan d'actions du PCAET de la CCHT, on peut relever que :

- 2 actions sont considérées comme abandonnées

A noter : L'action 20 relative au cadastre solaire a bien été engagée mais elle s'est limitée à une démarche d'information portant sur la mise en ligne du cadastre national sur le site de la CCHT. Cette action a donc été classée « arrêtée ».

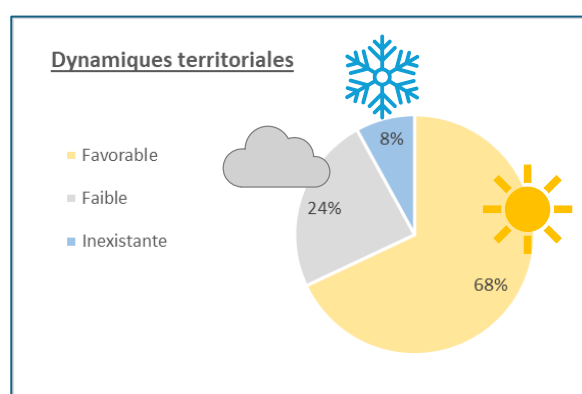
- 2 actions sont en cours de lancement ;
- 13 actions sont en cours de déploiement (50 % d'avancement) ;
- 3 actions peuvent être considérées en phase finale ;
- 5 actions peuvent être considérées comme terminées (100%) ou en phase de croisière.

Ainsi 20% (5 actions) du programme d'action a été mené à terme, et 76% (19 actions) est en cours de réalisation ou finalisation, qu'il s'agisse d'actions portées par la collectivité ou des acteurs territoriaux.



L'analyse des dynamiques territoriales met en évidence un manque de motivation ou d'intérêt autour de certains enjeux locaux identifiés dans le PCAET et ayant fait l'objet de fiches actions. Plusieurs initiatives ont été amorcées sans être poursuivies, comme la filière méthanisation, la création de tiers lieux, le plan de mobilité ou encore le développement du PV au sol. Il apparaît nécessaire de relancer la dynamique sur ces sujets.

Par ailleurs certaines actions prévues méritent d'être requestionnées, avec une approche renouvelée, afin de définir de nouvelles modalités d'intervention adaptées permettant d'atteindre les objectifs fixés.



Dynamique territoriale liée au programme d'actions.

5.2 Niveau d'avancement par orientation stratégique

L'évaluation par orientation a été réalisée à travers différentes approches :

- Un cadre évaluatif avait été défini au moment de l'élaboration du PCAET, comprenant pour chaque orientation : une question évaluative, et une sélection d'indicateurs de suivi. Les indicateurs retenus pour les questions évaluatives n'étaient pas assortis de données initiales et d'objectifs à atteindre, ce qui ne permet pas de suivre leur évolution sur la durée du PCAET. Nous proposons donc de nous appuyer sur les objectifs opérationnels et le niveau d'atteinte de ces objectifs pour répondre à la question évaluative.
- Une évaluation de l'avancée des actions, de la dynamique et des suites à donner. Cette approche est basée sur les données recueillies lors des entretiens avec les agents des services, sur l'évaluation à mi-parcours et sur les données territoriales.

5.2.1 - Orientation stratégique 1 : Une Gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire

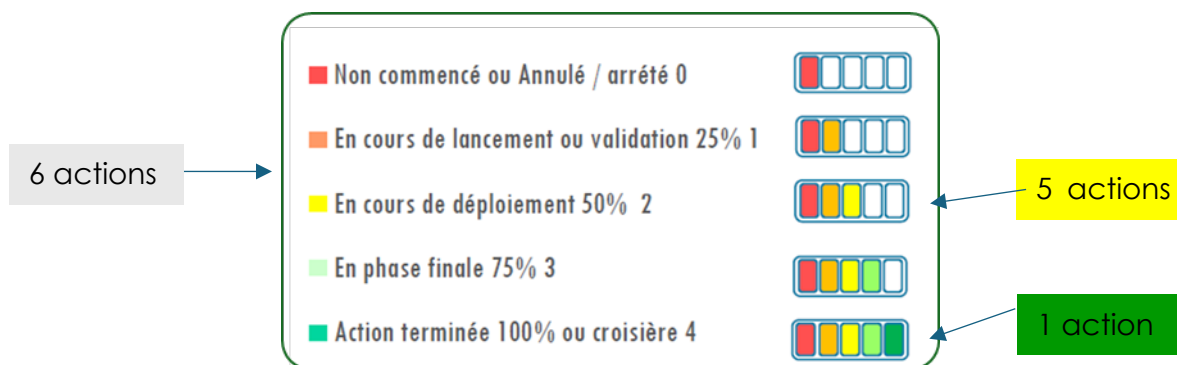
Question évaluative : Les collectivités locales se sont-elles dotées de suffisamment d'outils d'animation et de planification pour réussir la transition énergétique ?

Indicateurs	Sources	Bilan à 6 ans	
Nombre d'ETP public sur la transition énergétique sur le territoire.	Bilans annuels : EPCI, Chargé de mission PCAET, EIE, SDEHG, CAUE ...	Une chargée de mission PCAET, avec appui des services, notamment du service Communication	😊
Surface urbanisée / habitant	SCoT	La consommation pour l'habitat a légèrement augmenté en moyenne sur les Hauts Tolosans entre 2011 et 2021 (donnée SCoT, mars 2023)	😞
Nombre d'habitants en zones inondables	Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)	2 101 habitants	?
Emissions de polluants atmosphérique / habitants	ATMO	Pas de suivi spécifique sur le sujet à la CCHT.	?
<u>Réponse apportée</u> : des moyens insuffisants mais de nouveaux outils en phase de déploiement : révision PCAET, club des entreprises, PLH, SCoT en révision...			

L'orientation stratégique 1 regroupe 6 actions autour de 3 objectifs opérationnels :

- Animer le PCAET
- Intégrer la thématique Climat-Air-Energie dans les documents d'urbanisme
- Anticiper les enjeux liés aux changements climatiques et à la qualité de vie

→ 90% des actions de cet axe sont en phase de déploiement et 1 action est considérée achevée (action 4 : lotissement exemplaire).



Les actions de **l'axe opérationnel 1.1 « Piloter et animer le PCAET »** sont engagées et s'inscrivent dans la durée. Les actions d'animation (action 1) et de communication (action 2) autour de la transition énergétique ont été renforcées depuis 2020 suite à la prise en charge du pilotage et de l'animation du PCAET à l'échelle de la CCHT : une réunion annuelle, accompagnement des communes dans la recherche de financements et le montage de dossiers, animation « Climat » à destination des agents (avril 2025), visite de site, des animations pour les élus en 2021 et une lettre d'information, communication vers les agents via intranet, mail ou par voie d'affichage.

En 2025, le pilotage et l'animation du PCAET sont assurés par plusieurs instances. Le Conseil communautaire constitue l'instance décisionnaire centrale du PCAET. À ce titre, il est chargé de :

- Valider les différentes étapes du PCAET (diagnostic territorial, stratégie, programme d'actions),
- Arbitrer les priorités et les moyens budgétaires dédiés,
- Valider le bilan intermédiaire à 3 ans et le bilan final à 6 ans.

Un vice-président référent PCAET a été désigné pour assurer le portage politique du Plan Climat. Il joue un rôle clé d'interface entre :

- les communes membres,
- le Conseil communautaire,
- les partenaires institutionnels (Région, ADEME, Département).

Il veille à l'avancement du PCAET, contribue à la mobilisation des élus et représente la CCHT au sein des instances et réunions externes relatives aux enjeux énergie-climat.

La Communauté de communes dispose d'une chargée de mission PCAET dédiée, qui assure le suivi opérationnel du Plan Climat. Ce poste constitue un maillon essentiel de la gouvernance.

La chargée de mission PCAET intervient en appui direct de l' élu référent.

Elle assure le suivi global de la mise en œuvre du PCAET et restitue régulièrement l'état d'avancement auprès du Conseil communautaire.

Elle s'appuie sur les compétences du service Communication, pour les actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation des publics.

L'axe opérationnel 2.2. « Intégrer la thématique Climat Air Energie dans les documents d'urbanisme » inclut 2 actions. La révision du SCoT est en cours, elle inclut un volet énergie-climat (action 3). L'axe 1 du Projet d'Aménagement Stratégique est dédié à la préservation des ressources naturelles, du cadre de vie et à l'adaptation au changement climatique. Le Document d'Orientations et d'Objectifs devra traduire ses orientations lors de son écriture. Une évaluation sur l'intégration de ces sujets sera à conduire dans le prochain PCAET.

L'action 4 qui visait la construction d'un lotissement exemplaire a été réalisée sur la commune de Larra.



Concernant les 2 actions de **l'axe 3 « Anticiper les enjeux liés aux changements climatiques et à la qualité de l'air »** leur taux de réalisation a été estimé à 50%. Dans le domaine de l'eau (action 5 « Gestion de l'eau en intégrant le changement climatique ») de nombreuses actions sont mises en place dans les communes : récupération des eaux de pluie, végétalisation, économies d'eau, schéma directeur des eaux pluviales, assainissement collectif, désimperméabilisation.

Concernant la qualité de l'air (action 6 « Etablir un schéma et des préconisations sur la qualité de l'air »), la CCHT bénéficie du partenariat mis en place entre le SCOT NT et l'ATMO Occitanie, ce qui lui permet d'accéder aux bilans annuels sur la qualité de l'air mais aucune action spécifique n'est mise en œuvre à l'échelle de la CCHT.

Conclusion : Les actions de cette orientation stratégique ont été mises en place et la dynamique initiée est bonne, hormis sur le sujet de « lotissement exemplaire ». Les actions doivent être poursuivies avec pour deux d'entre elles (la création de lotissement « exemplaire » et la gestion de l'eau et du risque inondations) des réorientations possibles pour relancer la dynamique ou pour impulser des actions plus structurantes à l'échelle du territoire.

5.2.2 - Orientation stratégique 2 : Des collectivités locales mobilisées pour la transition énergétique

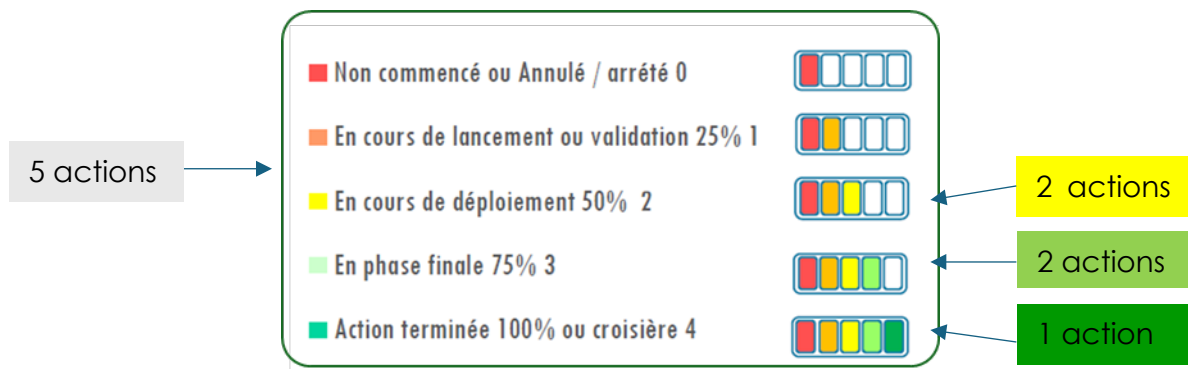
Question évaluative : Les collectivités locales ont-elles suffisamment investi le champ de la transition énergétique ?

Indicateurs	Sources	Bilan à 6 ans	
Nombre d'actions réalisées (éclairage public, rénovation, véhicules ...)	Bilan annuel SDEHG, enquête maires.	De nombreuses actions autour de l'éclairage public et de la rénovation de bâtiments mais pas de données chiffrées.	
Production de déchets /habitant	EPCI, DECOSET	Total OMA/hab en 2025 : 285 kg (2014 : 320 kg/hab)	
Volume de déchets valorisé	DECOSET	Absence de données	?
Volume de déchets réutilisé	DECOSET	Absence de données	?
Réponse apportée : des actions ponctuelles opérationnelles satisfaisantes mais l'absence de suivi de résultats ne permet pas d'en évaluer les impacts sur le territoire.			

L'orientation stratégique 2 regroupe 5 actions autour de 2 objectifs opérationnels :

- Accélérer la transition énergétique du patrimoine public
- Diminuer l'impact environnemental des déchets

→ 100% des actions de cet axe sont en phase de déploiement.



Les actions de l'axe opérationnel 2.1 « Accélérer la transition énergétique du patrimoine public » sont toutes engagées et vont continuer à se déployer dans les années à venir, la dynamique territoriale étant favorable au développement de ces actions : rénovation de l'éclairage public (action 7) : environ 2200 points rénovés et 14 extinction nocturne, rénovation des bâtiments communaux (action 8) : 45 bâtiments rénovés entre 2019 et 2023, utilisation sobre de l'énergie (action 9).

L'axe opérationnel 2.2 concerne les déchets « Diminuer l'impact environnemental des déchets ». Le PLPDMA (action 10) a été renouvelé en 2025 et des actions de réemploi (action 11) ont été engagées en 2021 et 2022. DECOSET collabore avec l'association "La Glanerie" pour renforcer le développement du réemploi en déchèterie. L'association accueille et oriente les usagers et récupère les objets réemployables. Des zones de réemploi ont été déployées sur les déchèteries du territoire. La recyclerie de jouet "Lutin Vert" a bénéficié d'un soutien financier de DECOSET.

Conclusion : Les actions de cette orientation stratégique ont été mises en place et la dynamique territoriale est bonne. Les actions doivent être poursuivies et le volet Récupération-Réemploi-Réutilisation devrait être renforcé.

5.2.3 - Orientation stratégique 3 : Une mobilisation du secteur privé

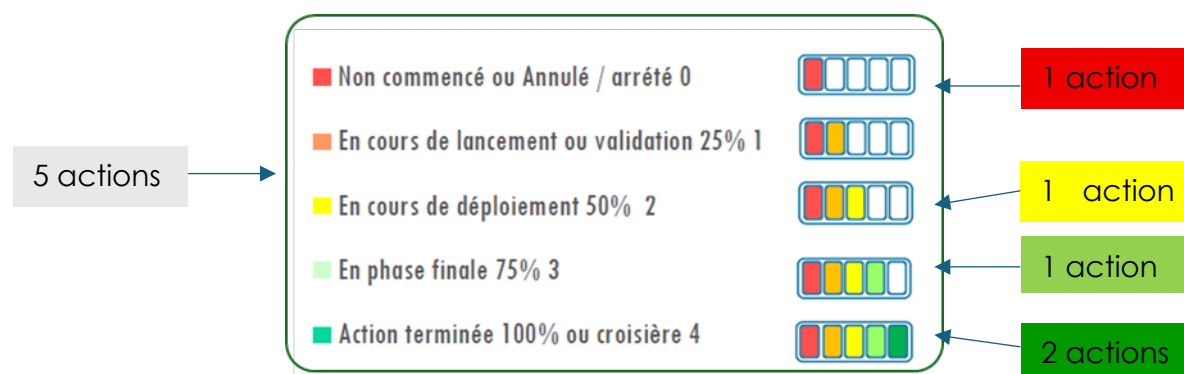
Question évaluative : Les acteurs privés sont-ils mobilisés à hauteur des enjeux identifiés ?

Indicateurs	Sources	Bilan à 6 ans	
Nombre d'habitants accompagnés, sensibilisés pour la rénovation de leur logement	Bilan PCAET, Bilan EIE ...	Des actions réalisées mais pas de suivi de l'indicateur	☹️
Nombre d'entreprises mobilisées, contactées	CMA, CCI	Etude AREO réalisée en 2021 à l'échelle du PETR et 8 entreprises accompagnées par la CCI	☹️
Nombre d'agriculteurs mobilisés, contactés	Bilan PCAET, chambre d'agriculture, Arbre et Paysage d'Autan	Une réunion d'information	☹️
Réponse apportée : mobilisation insuffisante des acteurs de la sphère privé			

L'orientation stratégique regroupe 5 actions autour de 3 objectifs opérationnels :

- Accélérer la rénovation du parc de logements privés
- Diminuer l'impact énergie-climat des entreprises du territoire
- Accompagner le monde agricole dans l'adaptation au changement climatique

→ 80% des actions de cet axe sont en phase de déploiement.



Axe opérationnel 3.1 : Accélérer la rénovation du parc de logements privés.

L'action 12 relative à l'accompagnement des particuliers et l'action 13 relative à l'accompagnement des artisans ont été organisées.

Un dispositif d'accompagnement des particuliers, piloté par le Conseil départemental, a été mis en place via les espaces Conseil Energie Habitat qui apportent un accompagnement technique et financier aux particuliers pour leurs projets de rénovation énergétique. La Chambre des Métiers a participé au programme AREO (Artisans de la Rénovation Énergétique en Occitanie) visant à sensibiliser, informer et accompagner les artisans afin qu'ils développent une offre structurée en rénovation énergétique.

Le renforcement de la politique "habitat" se fera via le PLH 2025-2031 et l'animation qui en découlera. Des liens devront être établis avec les objectifs énergie-climat du PCAET révisé.

Dans **l'axe opérationnel 3.2** « Diminuer l'impact énergie-climat des entreprises du territoire », l'action 14 vise l'accompagnement des entreprises du territoire dans la transition énergétique. Cette action portée par la CCI est toujours en cours, une vingtaine d'entreprises a bénéficié d'un accompagnement. L'action 15 « animer un réseau des entreprises engagées localement » a été initiée en novembre 2025 avec la création d'un club d'entreprises. Ces deux actions ont vocation à se poursuivre dans les années à venir.

Dans **l'axe opérationnel 3.3** « Accompagner le monde agricole dans l'adaptation aux changements climatiques », l'action 16 qui visait à identifier les secteurs vulnérables aux fortes pluies et à recenser les solutions à apporter a été abandonnée faute de moyens et de compétences en ingénierie.

Conclusion : 4 des 5 actions de cette orientation stratégique ont été mises en place et la dynamique territoriale est favorable à la poursuite de ces actions, notamment sur le volet accompagnement des entreprises. La récente mobilisation des entreprises à travers le Club des entreprises O'Tolosans est bonne et doit être poursuivie dans le prochain PCAET. De nouvelles actions sont à engager pour le parc de logements privés.

5.2.4 - Orientation 4 : Porter les énergies renouvelables à une part significative de la consommation d'énergie

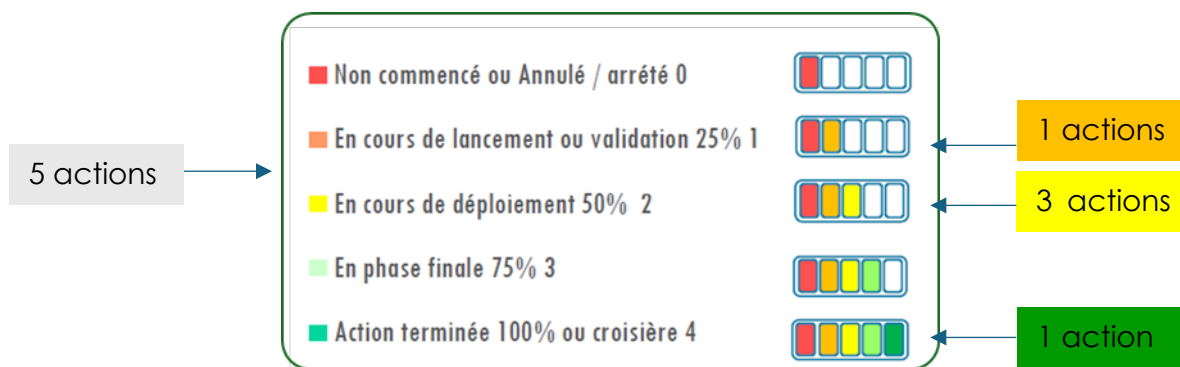
Question évaluative : Les actions prévues ont-elles accéléré la production d'énergie renouvelable ?

Indicateurs	Sources	Bilan à 6 ans	
Nombre de projet méthanisation	Bilan PCAET	Des notes d'opportunité mais pas de projet	☹️
Nombre de réseaux de chaleur / chaufferies ENR	Animation « chaleur renouvelable » départementale	1 réseau de chaleur à Larra	😊
Evolution de la production d'électricité photovoltaïque	OREO	Forte évolution de la production PV	😊
Réponse apportée : forte augmentation de la production d'énergies renouvelables			

L'orientation stratégique regroupe 5 actions autour de 3 objectifs opérationnels :

- Investir dans des réseaux de chaleur/froid
- Initier et accompagner les projets de méthanisation
- Favoriser le développement du solaire photovoltaïque

→ 80% des actions de cet axe sont en phase de déploiement.



Axe opérationnel 4.1 : Investir dans des réseaux de chaleur/froid

Les actions de cet axe sont portées par SOLEVAL. Des études ont été réalisées et ont permis d'identifier des secteurs favorables au développement de réseaux de chaleurs. Sur la CCHT, 16 sites ont été identifiés. Un réseau de chaleur a été créé sur la commune de Larra. Cet axe d'intervention devra donc être intégré dans le futur programme d'actions.

Axe opérationnel 4.2 : Initier et accompagner les projets de méthanisation, action 19 « Soutenir la filière méthanisation » a été initié : réunion de sensibilisation des agriculteurs, mais aucune suite n'a été donnée et la dynamique sur le sujet est peu présente sur le territoire. La filière méthanisation représente pourtant un potentiel de production, cette filière mériterait des développements.

L'Axe opérationnel 4.3 : Faciliter le développement du solaire photovoltaïque incluait 2 actions. L'action 20 relative au cadastre solaire n'a pas été réalisé ; l'action de la CCHT

s'est limitée à publier sur son site et communiquer sur le cadastre solaire réalisé par le CEREMA.

L'action 21 qui visait l'implantation de 2 centrales photovoltaïques au sol a été réalisée : 3 centrales PV ont été implantées sur les communes de Grenade et le Burgaud. Pour autant la dynamique sur ce sujet est faible et la révision du PCAET pourrait être une opportunité pour relancer le développement de cette filière et faciliter l'émergence de nouvelles initiatives.

Conclusion : Hormis pour les réseaux de chaleur et de froid, les dynamiques territoriales sont peu enclines au développement des énergies renouvelables alors que des potentiels existent autour de la méthanisation et du solaire PV. Ce sujet devrait être un axe prioritaire de développement et devra faire l'objet de réflexions dans le cadre de la révision du PCAET.

5.2.5 – Orientation stratégique 5 : participer au développement de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

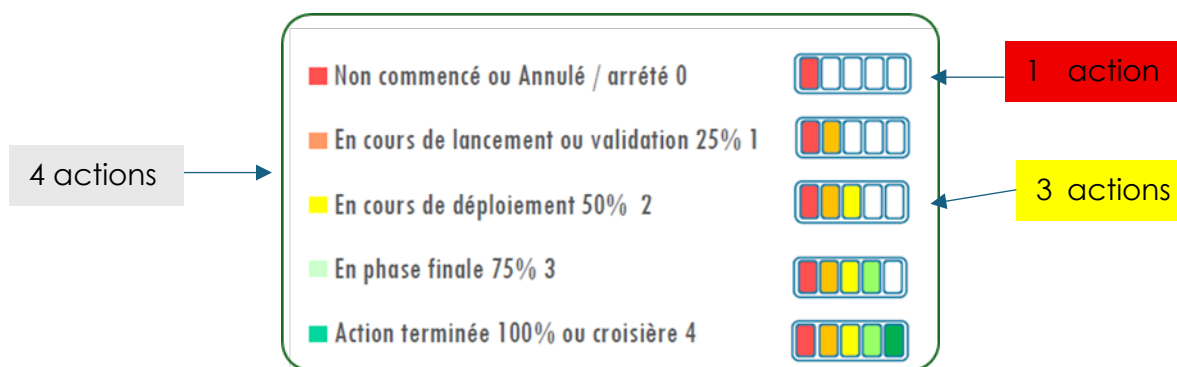
Question évaluative : Les actions mobilités sont-elles en adéquation avec les plans et programmes prévus ?

Indicateurs	Sources	Bilan à 6 ans	
Nombre d'actions structurantes validées dans les plans de mobilité	Rapport PMR	Le PMR n'a pas été réalisé. Des actions ont toutefois été réalisées, portées par les communes	☹️
% d'équipements réalisés par rapport aux équipements prévus	Enquête maires	Pas de suivi des équipements	☹️
Réponse apportée : le volet mobilité doit être renforcé sur le territoire			

L'orientation stratégique regroupe 4 actions autour de 2 objectifs opérationnels :

- Définir et mettre en œuvre un Plan de Mobilité Rurale
- Favoriser les emplois et activités de proximités respectueuses des enjeux Climat-Air-Energie

→ 50% des actions de cet axe sont en phase de déploiement.



Axe opérationnel 5.1 « Définir et mettre en œuvre un Plan de Mobilité Rurale »

Le diagnostic de mobilité (action 22) a été réalisé à l'échelle du SCoT Nord Toulousain mais le plan d'actions associé n'a pas été fait. Des actions ont néanmoins été mises en œuvre à l'échelle des communes et de la CCHT (action 23) : pistes cyclables, parkings de covoiturage, participation au projet Réseau Express Vélo, ...

Concernant **l'axe opérationnel 5.2 « Favoriser les emplois et activités de proximités respectueuses des enjeux Climat-Air-Energie »**, l'objectif de création de 2 tiers lieux (action 24) a été atteint mais les résultats ne sont pas ceux attendus : un tiers lieu a fermé par manque de fréquentation. La dynamique sur ce sujet est faible et la pertinence de ce type d'action doit être requestionnée.

Les travaux dans la zone d'activités du Mail Tolosan viennent juste de débuter (action 25). L'étude intègre des aménagements en faveur du climat et de la transition énergétique, la phase opérationnelle des travaux devra permettre de veiller à leur bonne intégration.

Conclusion : le volet mobilité du PCAET affiche un taux d'avancement de 50% mais une dynamique territoriale sur le sujet qui n'est pas toujours perceptible et un manque de structuration des actions. Le bilan est plutôt mitigé sur la réalisation de cet axe malgré le déploiement de solutions locales autour des mobilités alternatives. La révision du PCAET devrait permettre de définir un plan de mobilité territorial.

5.3 Synthèse de l'état d'avancement du programme d'actions

Action	Intitulé	Avancement	Dynamique	Suites
OS 1 : Une gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire				
Axe opérationnel n°1.1 : Piloter et animer le PCAET				
1	Animer le PCAET	50%	favorable	Poursuite
2	Communiquer autour de la transition énergétique	50%	favorable	Poursuite
Axe opérationnel n°1.2 : Intégrer la thématique Climat-Air-Energie dans les documents d'urbanisme				
3	Réviser le SCoT en intégrant les enjeux Climat-Air-Energie	50%	favorable	Poursuite
4	Co-construire un projet exemplaire de lotissement dans le respect des objectifs Air Energie Climat	100%	faible	A rediscuter
Axe opérationnel 1.3 : Anticiper les enjeux liés aux changements climatiques et à la qualité de l'air				
5	Gestion de l'eau en intégrant le changement climatique	50%	favorable	A rediscuter
6	Etablir un schéma et des préconisations sur la qualité de l'air	50%	favorable	Poursuite
Orientation stratégique 2 : Des collectivités locales mobilisées pour la transition énergétique				
Axe opérationnel 2.1 : Accélérer la transition énergétique du patrimoine public				
7	Renforcer la rénovation de l'éclairage public	75%	favorable	Poursuite
8	Renforcer la rénovation des bâtiments communaux	75%	favorable	Poursuite
9	Manager et mutualiser pour une utilisation sobre de l'énergie dans le patrimoine public	50%	favorable	Poursuite
Axe opérationnel 2.2 : Diminuer l'impact environnemental des déchets				
10	Mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	100%	favorable	Poursuite
11	Développer le réemploi	50%	faible	Poursuite
Orientation stratégique 3 : Une mobilisation du secteur privé				
Axe opérationnel 3.1 : Accélérer la rénovation du parc de logements privés				
12	Organiser puis mettre en œuvre l'accompagnement des particuliers	100%	favorable	A rediscuter
13	Accompagner les artisans pour une rénovation thermique optimisée	100%	favorable	A rediscuter
Axe opérationnel 3.2 : Diminuer l'impact énergie-climat des entreprises du territoire				
14	Accompagner les entreprises dans la transition énergétique	75%	favorable	Poursuite
15	Animer un réseau des entreprises engagées localement	25%	favorable	Poursuite
Axe opérationnel 3.3 : Accompagner le monde agricole dans l'adaptation aux changements climatiques				
16	Identifier les secteurs vulnérables aux fortes pluies et recenser les solutions à apporter	0%	inexistante	Abandon
Orientation stratégique 4 : Porter les énergies renouvelables à une part significative de la consommation d'énergie				
Axe opérationnel 4.1 : Investir dans des réseaux de chaleur/froid				
17	Accompagner les communes dans la création de réseaux de chaleur/froid	50%	favorable	Poursuite
18	Créer des réseaux de chaleur/froid	50%	favorable	Poursuite
Axe opérationnel 4.2 : Initier et accompagner les projets de méthanisation				
19	soutenir la filière méthanisation	25%	faible	A rediscuter
Axe opérationnel 4.3 : Faciliter le développement du solaire photovoltaïque				
20	Mettre en œuvre un cadastre solaire	50%	inexistante	Abandon
21	Accompagner l'implantation de centrales photovoltaïque au sol	100%	faible	Poursuite
Orientation stratégique 5 : Participer au développement de déplacements alternatifs à la voiture individuelle				
Axe opérationnel 5.1 : Définir et mettre en œuvre un Plan de Mobilité Rurale				
22	Etablir un diagnostic de mobilité	50%	faible	Poursuite
23	Mettre en œuvre des aménagements prévus dans le Plan de Mobilité Rural	50%	favorable	Poursuite
Axe opérationnel 5.2 : Favoriser les emplois et activités de proximités respectueuses des enjeux Climat-Air-Energie				
24	Soutenir la création de tiers lieux	50%	faible	A rediscuter
25	Intégrer les enjeux "climat-air-énergie" dans la zone d'activité Mail Tolosan	50%	favorable	Poursuite

5.4 - Synthèse du niveau d'atteinte des objectifs opérationnels

■	Objectif non atteint
■	Objectif partiellement atteint
■	Objectif atteint

	Objectifs	Indicateurs	Atteinte des objectifs	
	OS 1 : Une gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire			
1	Animer le PCAET	5 années d'animation	Bilan service CCHT	■ Animation renforcée depuis la reprise du PCAET par la CCHT
2	Communiquer autour de la transition énergétique	1 animation/an	Bilan service CCHT	■ Amélioration de la communication depuis la reprise par la CCHT
3	Réviser le SCoT en intégrant les enjeux Climat-Air-Energie	1 diagnostic, 1 PADD et 1 DOO	Délibération approbation SCOT	■ Révision du SCoT en cours
4	Co-construire un projet exemplaire de lotissement dans le respect des objectifs Air Energie Climat	1 lotissement intégrant les problématiques "Air-Energie-Climat" créé	Nombre de lotissement intégrant les enjeux climat air énergie	■ Lotissement créé sur la commune de Larra
5	Gestion de l'eau en intégrant le changement climatique	29 communes ont mis en place au moins une action en faveur de la gestion durable de l'eau	Déclaration enquête communale	■ Des actions engagées dans toutes les communes
6	Etablir un schéma et des préconisations sur la qualité de l'air	1 bilan annuel échelle SCOT = 6	6 rapports ATMO	■ 1 rapport annuel ATMO à l'échelle du SCOT mais pas de programme d'actions
	OS 2 : Des collectivités locales mobilisées pour la transition énergétique			
7	Renforcer la rénovation de l'éclairage public	1830 points lumineux rénovés	Bilan SDEHG	■ 2135 points lumineux rénovés en 2023

8	Renforcer la rénovation des bâtiments communaux	32 bâtiments rénovés 37 ENR Soit 69 Investissements	Déclaration enquête communale		45 bâtiments rénovés, pas de suivi à l'échelle de l'interco
9	Manager et mutualiser pour une utilisation sobre de l'énergie dans le patrimoine public	CEP + dispositif de suivi	Bilan CEP + déclaration enquête communale		Mise en œuvre d'un dispositif de suivi du patrimoine public de la CCHT en lien avec le conseiller en énergie partagé du PETR
10	Mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	Objectif 435 kg de déchets ménagers et assimilés /habitant/an en 2025 contre 510 en 2019	Rapport annuel déchets		
11	Développer le réemploi	6 actions réemplois	Nombre de programme annuel		Un local réemploi dans chaque déchèterie et ponctuellement des animations réalisées par DECOSET.
OS 3 : Une mobilisation du secteur privé					
12	Organiser puis mettre en œuvre l'accompagnement des particuliers	1 dispositif d'accompagnement des particuliers mis en place	Mise en œuvre plateforme		Porté par le CD 31
13	Accompagner les artisans pour une rénovation thermique optimisée	1 programme d'accompagnement des artisans mis en œuvre	Rapport final du programme		Porté par la CMA
14	Accompagner les entreprises dans la transition énergétique	12 entreprises accompagnées	Rapport annuel animateurs énergie		8 entreprises accompagnées
15	Animer un réseau des entreprises engagées localement	Mettre en œuvre 6 animations sur la transition énergétique	Nombre d'animations intégrant les objectifs du PCAET		Le club des entreprises a été lancé en novembre 2025
16	Identifier les secteurs vulnérables aux fortes pluies et recenser les solutions à apporter	1 rapport	Rapport		Le recrutement d'un stagiaire n'a pas eu lieu
OS 4 : Porter les énergies renouvelables à une part significative de la consommation d'énergie					

17	Accompagner les communes dans la création de réseaux de chaleur/froid	16 notes d'opportunité	Nombre de note d'opportunité	7 Notes d'opportunité : Bellegarde, Bretx, Cadours, Launac, Menville, St-Paul, Larra.
18	Créer des réseaux de chaleur/froid	3 réseaux de chaleur/froid créés	Nombre de réseaux de chaleur/froid	La commune de Larra a ouvert son réseau de chaleur au bois qui alimente 2 écoles, 1 café restaurant, la médiathèque, la maison pour tous, 4 logements et la mairie.
19	Soutenir la filière méthanisation	2 réunions d'information + identification d'un porteur de projet	3 actions	Organisation de réunions sur la méthanisation avec GRDF. Identification de 4 sites potentiels (Merville, Ondes, Bretx, Thil). Pas de suite donnée par les communes pour ces projets.
20	Mettre en œuvre un cadastre solaire	1 cadastre solaire disponible sur Internet	Site internet en fonctionnement	Action limitée à l'information sur la mise en ligne sur le site du SCOT d'un cadastre solaire à l'échelle nationale
21	Accompagner l'implantation de centrales photovoltaïque au sol	Création de deux centrales photovoltaïques au sol	Nombre de centrales photovoltaïques au sol installées	3 sites à Grenade + Le Burgaud (en cours, permis déposer en aout 2025) Projet de parc solaire sur l'ancienne déchèterie Projet Agrivoltaïsme à Brignemont
OS 5 : Participer au développement de déplacements alternatifs à la voiture individuelle				
22	Etablir un plan de mobilité rural	1 plan de mobilité rural : un diagnostic, une planification d'investissements, une stratégie investissement région et un dispositif de suivi = 4 étapes	Rapport CEREMA + schéma intercommunal des pistes cyclables + Accord cadre régional + dispositif de suivi	Diagnostic réalisé à l'échelle du SCOT mais sans suite : pas de plan ou programme d'actions associé

23	Mettre en œuvre des aménagements prévus dans le Plan de Mobilité Rural	30 km de pistes cyclables + 12 parkings de covoiturage = 42 aménagements	Enquête communale et bilan service mobilité CCHT	12km de pistes cyclables et 5 parkings de covoiturage Piste cyclable intercommunale entre le canal de Garonne et la forêt de Boucone Mise en place du TAD sur le secteur de CADOURS en plus du secteur GRENADE
24	Soutenir la création de tiers lieux	2 tiers-lieux créés	Nombre de tiers-lieux créé	1 Tiers lieu à Grenade et 1 à Saint Cézerit
25	Intégrer les enjeux "climat-air-énergie" dans la zone d'activité Mail Tolosan	Au moins 5 aménagements directement liés aux enjeux "Climat-air-énergie" d'ici 2024	Bilan service CCHT développement économique	Une charte architecturale et environnementale a été respectée /des bâtiments respectant les critères énergétique /une voie verte/ un tiers lieu est prévu/des bornes de recharge électrique/connecté à la voie cyclable expresse du Nord toulousain. Phase opérationnelle débute.

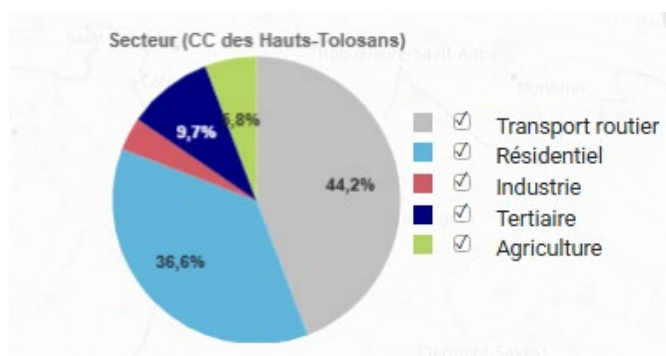
6. Baromètre Energie Climat du territoire : analyse des principaux indicateurs et tendances d'évolution

Cette partie s'appuie sur les chiffres produits par l'ORCEO fin 2023. L'ORCEO assure le suivi des 3 dimensions associées à l'atténuation : consommation d'énergie, production d'énergies renouvelables, et émissions de gaz à effet de serre (GES). Il produit également un profil climat du territoire qui identifie les vulnérabilités locales et les impacts du changement climatique sur les dynamiques locales.

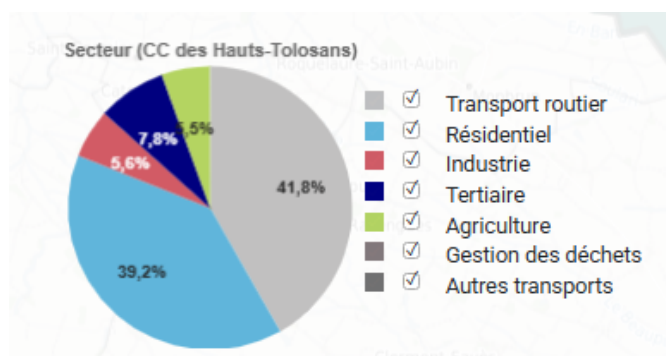
L'ORCEO agrège, relaye et produit des indicateurs climatiques et énergétiques, à l'échelle régionale d'une part, et à l'échelle infrarégionale d'autre part (Département, Parc Naturel Régional, EPCI, etc.). Pour ce faire, l'ORCEO collecte des données auprès de différents acteurs (gestionnaires de réseaux, institutionnels, associations, etc.) et des données disponibles en open data : INSEE, IGN, données produites par l'AREC Occitanie, données des services de l'État (DRAAF, DREAL...) diffusées sur DATA.GOUV.FR

Ainsi, l'ORCEO a la capacité de diffuser un panel d'indicateurs climatiques et énergétiques nécessaires au diagnostic, au suivi et à l'évaluation des objectifs territoriaux et régionaux des politiques publiques. Une note méthodologique est associée à chaque indicateur produit et précise la méthode de calcul retenue et les sources.

Evolution de la consommation énergétique par habitant



2014 : 16 290 KWh/hab



2023 : 14 708 KWh/hab

6.1 Des consommations énergétiques à la baisse mais un rythme qui doit s'intensifier

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des consommations énergétiques du territoire (tous secteurs confondus) entre 2013 et 2023, en GWh.

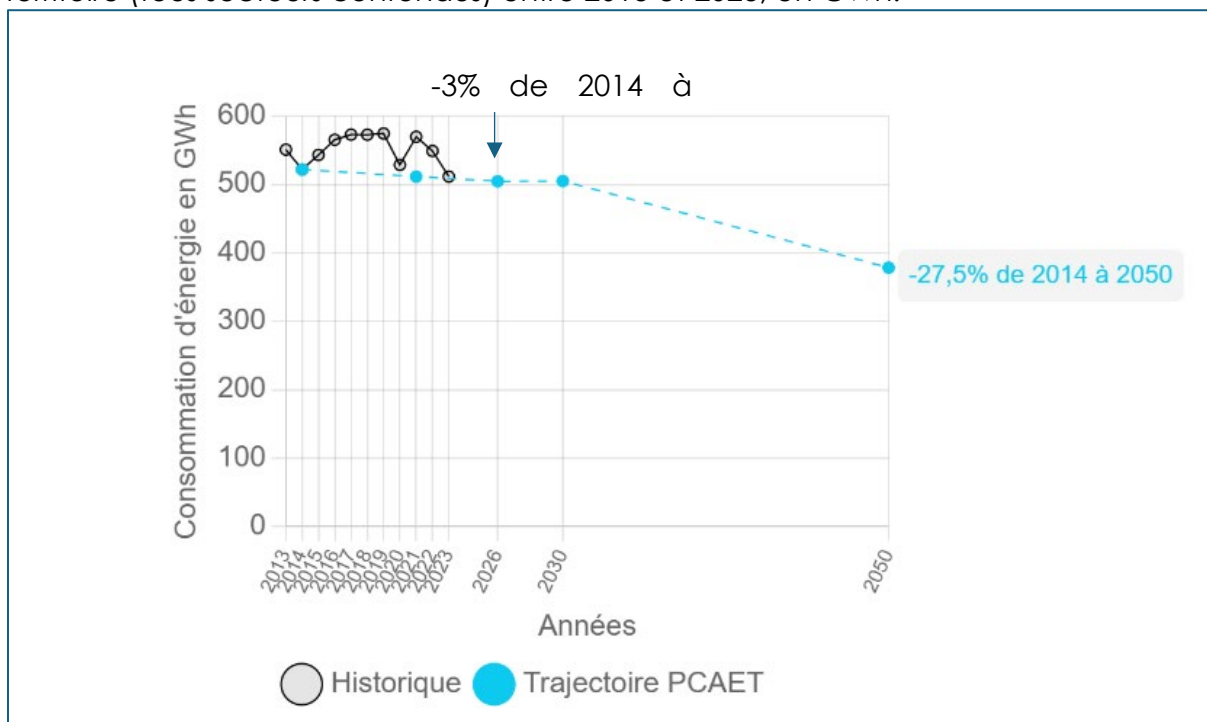


Figure 1 : Historique des consommations d'énergie (en GWh), comparées aux objectifs du PCAET

Point d'attention : les objectifs ont été recalculés à partir des derniers chiffres de consommation consolidés, sur la base des mêmes pourcentages de réduction affichés dans le PCAET, soit -27,5% entre 2014 et 2050.

Comme le montre la courbe, l'année 2020 est marquée par une forte réduction de la consommation liée à la crise de la Covid. Après un rebond post crise Covid, la consommation d'énergie diminue en 2022. On enregistre une baisse de -2% sur la période 2014-2023. Si cette tendance à la baisse des consommations se poursuit, les objectifs pour 2026 et 2030 sont atteignables.

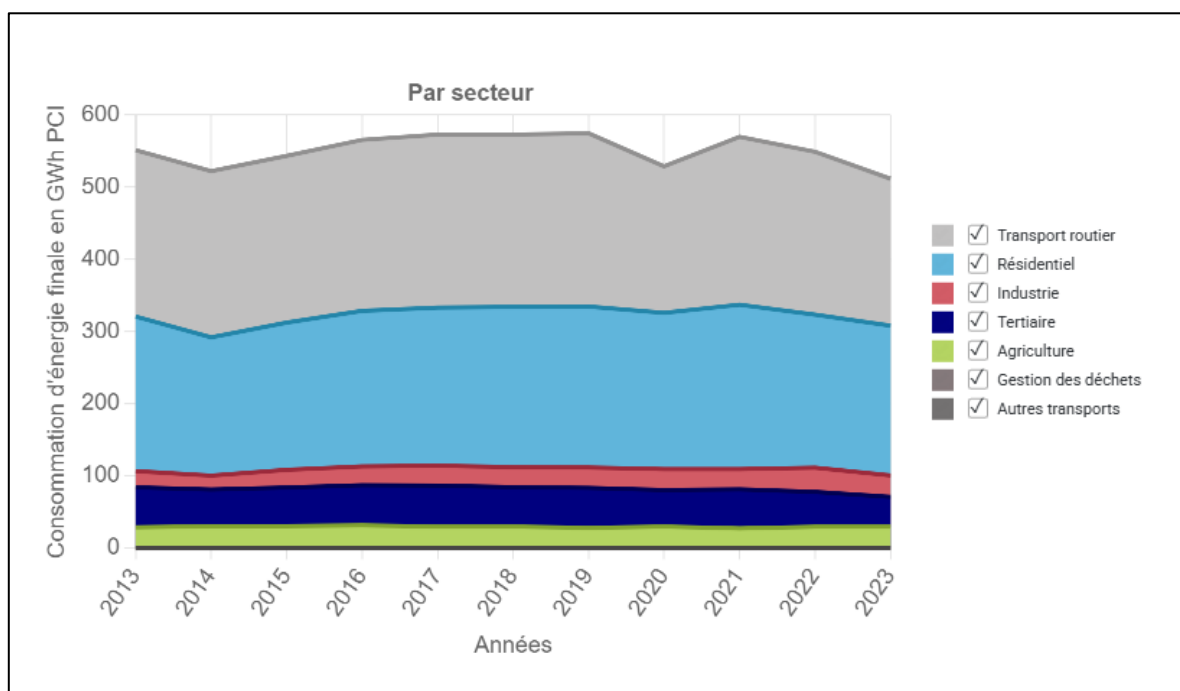
Cette baisse s'explique principalement par la baisse de la consommation des énergies fossiles liée à la crise énergétique russo-ukrainienne (augmentation du prix et incitation à la sobriété).

La stratégie retenue par la CCHT dans son PCAET ne permet pas d'atteindre le « territoire à énergie positive » en 2050 en raison de l'évolution démographique. Comme le montre la courbe, la consommation d'énergie stagne entre 2014 et 2030 ; cela s'explique principalement par l'augmentation de la population (1,8% par an de 2014 à 2030) qui gomme les politiques de maîtrise des consommations.

Les objectifs sont plus ambitieux pour 2050, le territoire s'appuyant sur une croissance démographique ralentie (0,8 % par an) par rapport à la période précédente. Atteindre les objectifs fixés pour 2050 nécessitera d'intensifier les efforts visant à maîtriser les consommations énergétiques.

6.1.1 - Analyse par secteur

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des consommations d'énergie du territoire par secteur d'activité.



Historique des consommations d'énergie (en GWh), par secteur d'activité

Les secteurs du transport routier et du résidentiel sont les plus gros consommateurs.

Transport routier : La réduction des consommations est de -11% entre 2014 et 2023, avec une tendance à la baisse plus marquée depuis 2021.

La courbe fait apparaître une légère augmentation entre 2016 et 2019. On distingue une réduction notable en 2020 liée à la crise du Covid, avec rebond en 2021 puis une tendance à la baisse en 2022 et 2023.

NB : Pour les produits pétroliers du secteur, la donnée est départementale, répartie par commune, au prorata du nombre d'habitants.

Autres transports (notamment aérien) : ne concerne pas le territoire

Résidentiel : l'augmentation des consommations de 9% entre 2014 et 2021 est corrélée avec l'augmentation de population (+19% entre 2011 et 2022, donnée INSEE). La tendance à la baisse observée depuis peut s'expliquer par les impacts des rénovations entreprises et la crise russo-ukrainienne qui a incité à plus de sobriété. La baisse de la consommation de gaz du secteur est significative (-11%), ainsi que celle des produits pétroliers (-23%).

NB : Pour la consommation des produits pétroliers du secteur, la consommation est régionalisée et répartie sur les territoires avec l'indicateur du nombre de résidences (maison/appartement).

Tertiaire : la réduction des consommations est de -17% entre 2014 et 2023.

La tendance à la baisse est plus marquée (secteur qui a le plus réduit ses consommations) et semble confirmée depuis 2022 avec la crise covid et la crise énergétique russo-ukrainienne. La dépendance aux produits pétroliers est en baisse.

Pour la consommation des produits pétroliers du secteur, la consommation est régionalisée et répartie sur les territoires avec l'indicateur du nombre de salariés du secteur.

Industrie : augmentation des consommations de 77% entre 2014 et 2023

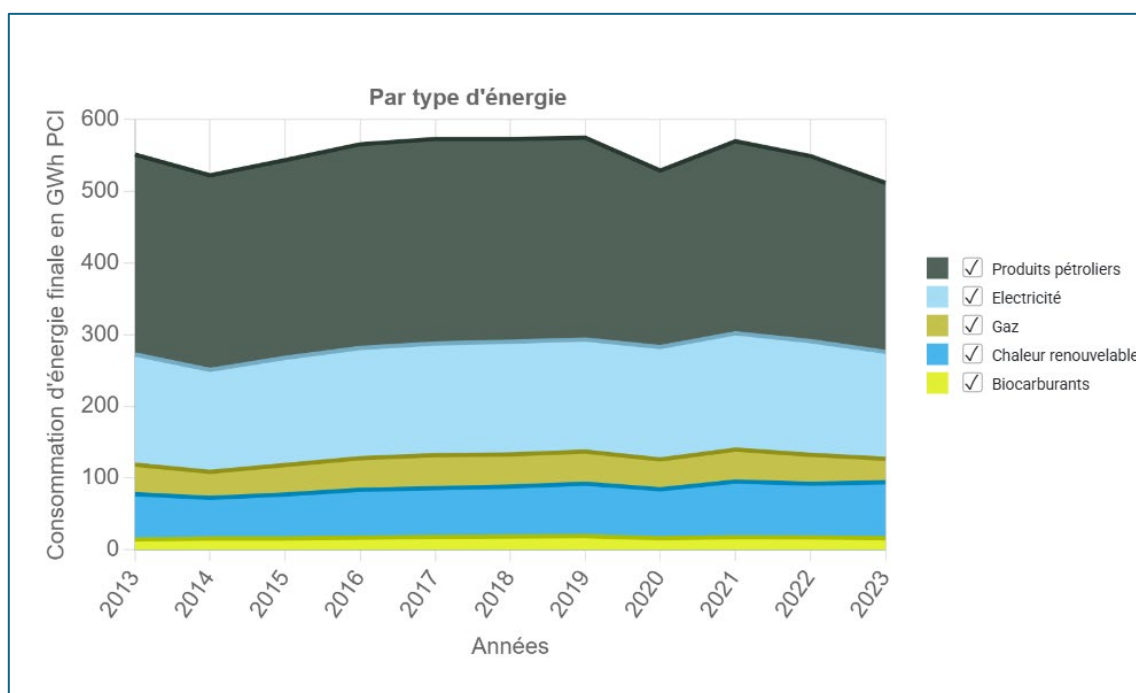
Cette augmentation est principalement attribuable à l'implantation de nouvelles zones d'activités sur le territoire : création de la zone d'activité Lanoux à Grenade et de la zone artisanale Bourdou à Daux.

Agriculture : réduction des consommations de -3% entre 2014 et 2023.

Pour les **déchets** et **autres transports** la part n'est pas significative.

6.1.2 Analyse par énergie consommé

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des consommations d'énergie du territoire par type d'énergie.



Historique des consommations d'énergie (en GWh) par type d'énergie

Produits pétroliers : Ils représentent le type d'énergie la plus consommée en 2023 (46%). La tendance est à la baisse avec une réduction de -13% entre 2014 et 2023. Cette baisse s'explique notamment par l'évolution des modes de chauffage et la transition vers du PV ou des PAC.

Gaz : Le gaz représente 6,4 % de l'énergie consommée en 2024. Sa consommation a baissé de -9% entre 2014 et 2023.

Electricité : L'électricité représente quant à elle 29 % de l'énergie consommée. Sa consommation a baissé d'environ 5% entre 2014 et 2023.

Chaleur renouvelable : La part de la chaleur renouvelable est de l'ordre de 15 %. Sa consommation a évolué à la hausse, de +37% entre 2014 et 2023. Cette hausse est à considérer positivement, car c'est une énergie renouvelable avec un impact climatique faible.

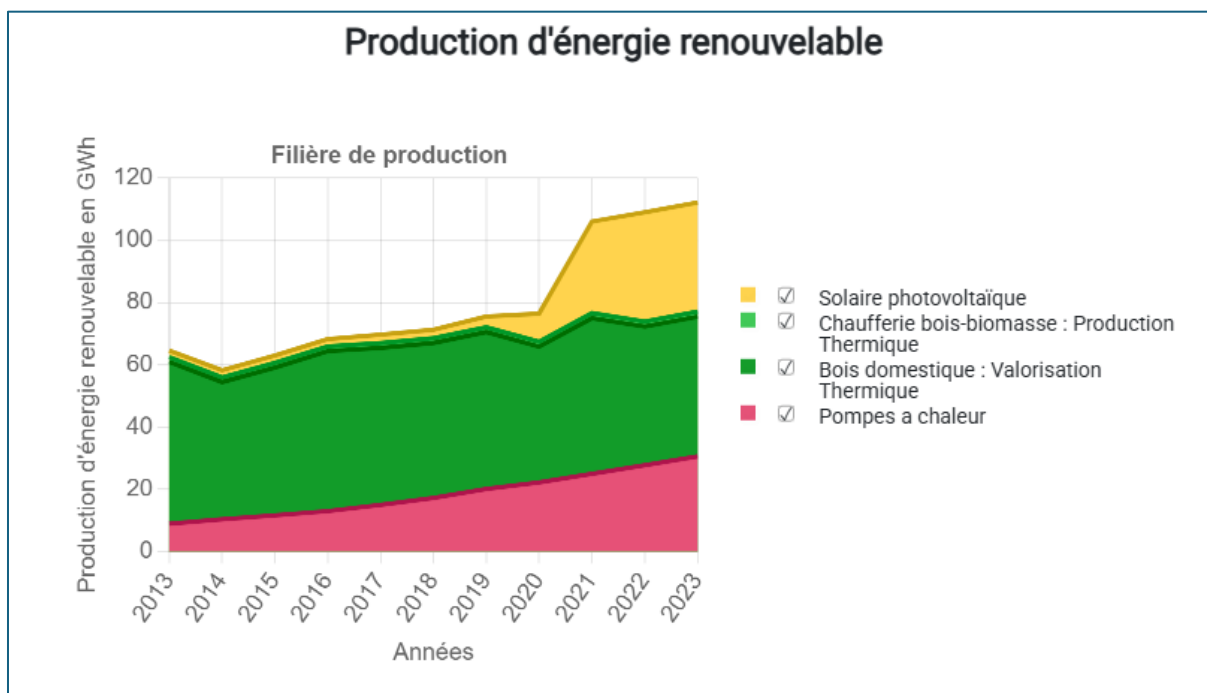
Biocarburants : Les biocarburants représentent 3% des consommations. Ils ont augmenté de 2,7 % entre 2014 et 2023.

=>La baisse des énergies fossiles est initiée et doit être poursuivie au profit d'énergies renouvelables locales.

=>Le territoire des Hauts Tolosans enregistre une baisse des consommations énergétiques depuis 2021, malgré une hausse des consommations dans l'industrie et le résidentiel. Si la part de l'industrie est faible dans les consommations (4ème secteur contributeur avec un taux de 13%), le secteur résidentiel représente 32,5% des consommations et il est le 2ème contributeur aux consommations énergétiques. Une des priorités du territoire devrait être le renforcement des politiques de maîtrise de l'énergie dans ce secteur : rénovation et sobriété énergétique, développement des énergies renouvelables.

6.2 Des productions d'énergies renouvelables à la hausse, un rythme à maintenir et une production à diversifier.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des productions d'énergie renouvelable.



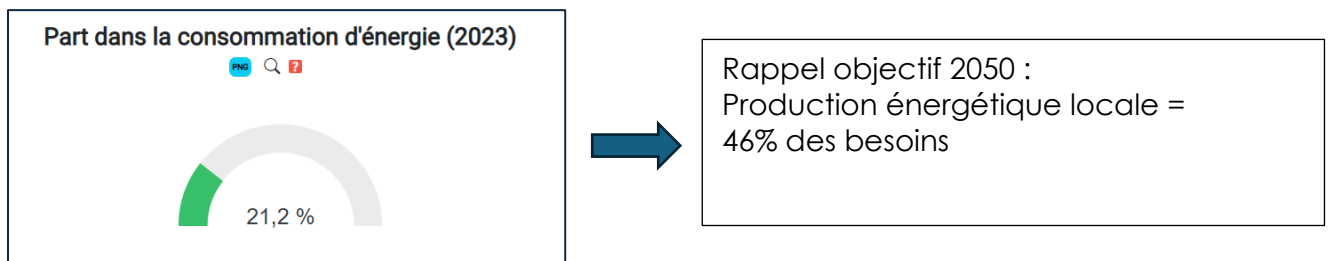
Evolution des productions d'énergie renouvelable de la CA TLP (en GWh) et part de la consommation (en %)

On constate une forte augmentation de la production (+ 92%), particulièrement soutenue par le développement des filières pompe à chaleur et depuis 2020 le solaire photovoltaïque.

Evolution des filières de production



La part des énergies renouvelables locales dans la consommation d'énergie était de 11,15% en 2014, elle est de 21,91% en 2023. Cette évolution répond à l'objectif que s'était fixé la collectivité : un taux d'autonomie énergétique de 46% à horizon 2050.



6.2.1 Vecteur Chaleur :

Les productions sur le territoire sont présentes pour les pompes à chaleur et le bois énergie à usage domestique. La production d'énergie de ce vecteur est particulièrement sensible à l'influence du climat (hiver doux ou rude). Il est donc difficile de comparer une année sur l'autre et d'évaluer une tendance.

Il est important de préciser ici que la méthode de consolidation des chiffres pour ce vecteur est moins précise que pour les 2 autres vecteurs étant donné des difficultés de suivi précis de certaines filières comme le bois énergie et les pompes à chaleur (une partie de la production ayant lieu directement sur le lieu de consommation, le suivi passe par une estimation à partir de données d'enquêtes et d'approches statistiques).

Filière bois énergie :

Selon l'INSEE, le nombre de résidences principales sur le territoire dont le combustible principal de chauffage est le bois (regroupé avec solaire thermique, géothermie, ..) est passé de 2 567 en 2016 à 2 645 en 2022 (+3%) mais la part de ce mode de chauffage dans l'ensemble des combustibles utilisés pour se chauffer a diminué de -1,9 point (de 19,6 en 2016 à 17,7 en 2022).

Cette situation peut s'expliquer par le nombre de résidences principales qui a augmenté plus rapidement (de 13 113 en 2016 à 14 904 en 2022) que le nombre de logements chauffés au bois. Autrement dit d'autres modes de chauffage ont progressé davantage : les PAC.

Filière Pompe à chaleur : Cette filière a connu une évolution très importante, en particulier dans les 5 dernières années. La production en chaleur passe de 11 GWh en 2014 à 31 GWh en 2023, soit une augmentation de 196% (donnée ORCEO).

La progression de ce vecteur s'inscrit dans la dynamique régionale : forte dynamique d'installation de PAC et stabilité de la filière bois.

6.2.2 Vecteur Electricité

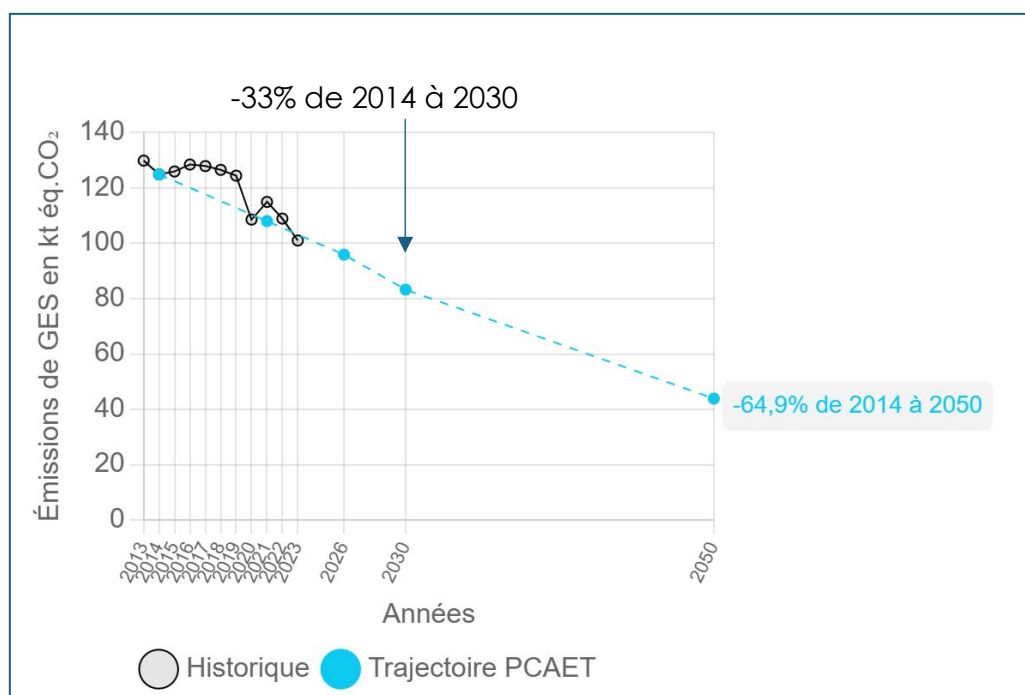
Le vecteur électricité renouvelable locale est constituée de la filière photovoltaïque. Cette filière connaît une très forte évolution depuis 2020.

Filière photovoltaïque : Elle représente en 2023 une production de l'ordre de 35 GWh et une puissance installée de 41,8 MW. Le nombre d'installations est passé de 277 en 2014 à 951 installations en 2022.

Cette dynamique est alignée avec la dynamique régionale qui atteint des chiffres records en termes de nouvelles installations et de capacités de productions installés.

6.3 Des émissions de GES à la baisse et en phase avec les objectifs fixés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire (tous secteurs confondus) entre 2014 et 2023 en kt_{eq}CO₂.



Evolution des émissions de GES comparées aux objectifs PCAET

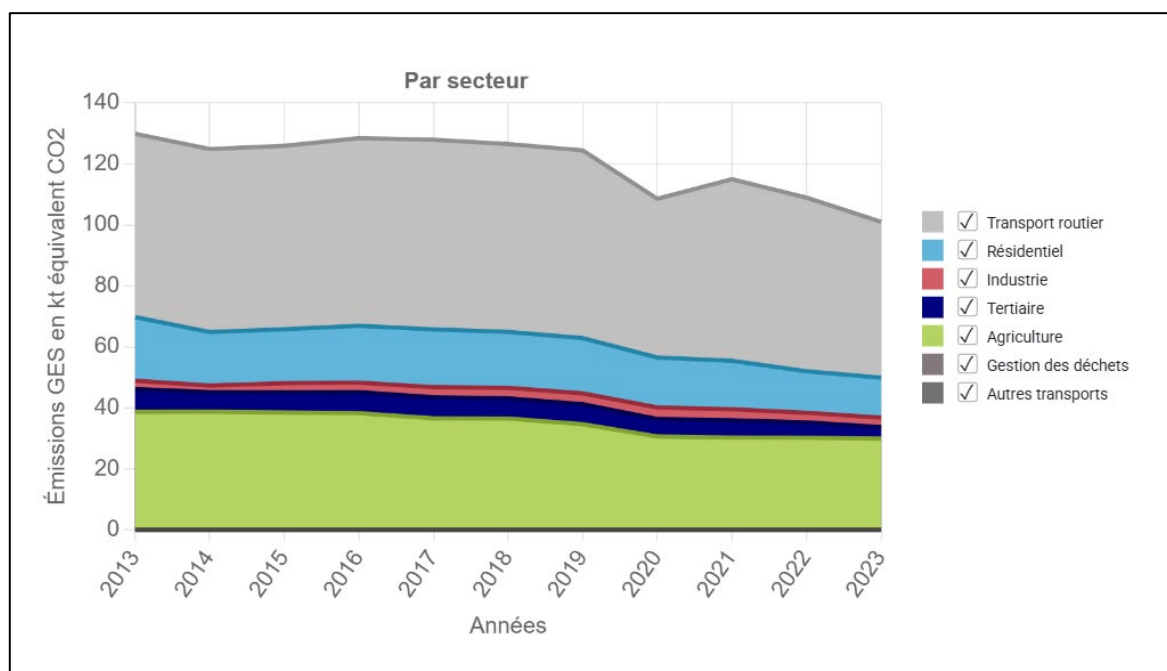
Point de vigilance : Objectifs recalculés à partir des derniers chiffres d'émissions de GES consolidés, sur la base des mêmes pourcentages de réduction que ceux indiqués dans le PCAET, soit -33% entre 2014 et 2030.

Fin 2023, la baisse des émissions de GES est de 20% par rapport à 2014, ce qui place le territoire sur une bonne trajectoire.

L'année 2020 est marquée par l'impact de la crise Covid (réduction des consommations d'énergie), mais malgré un rebond post covid, les émissions de GES continuent de diminuer en 2023.

6.3.1 Analyse par secteur

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur d'activité.



Historique des émissions de GES (kTeq CO2) par secteur d'activités

Transport routier : La part des émissions du secteur représente 50% en 2023. C'est le secteur le plus émetteur avec 51 kTCO_{2eq}. On observe une baisse de l'ordre de 15% entre 2014 et 2023 mais très irrégulière. La tendance à la baisse semble se confirmer depuis 2021. C'est le secteur qui enregistre la plus faible baisse d'émissions de GES. Autres transports (notamment aérien) : part non significative

Agriculture : La part des émissions du secteur représente 29,7% en 2023. C'est donc le deuxième secteur le plus émetteur avec 30 kTCO_{2eq}. On observe une réduction de -23% des émissions entre 2014 et 2023. Cette baisse s'explique principalement par la réduction des émissions de GES d'origine non énergétique (issues principalement des activités d'élevage, mais aussi des cultures).

Résidentiel : La part des émissions du secteur représente 12,8% en 2023. Les émissions sont de 13 kTCO_{2eq}. La réduction des émissions entre 2014 et 2023 est de l'ordre de -26%.

Tertiaire : La part des émissions du secteur représente 4% en 2023. Les émissions sont de 4kTCO_{2eq}. On observe une réduction de -40% des émissions entre 2014 et 2023. Pour les secteurs résidentiel et tertiaire, la baisse s'explique par la réduction de la consommation de gaz comme combustible de chauffage au profit d'énergies thermiques renouvelables (bois et PAC).

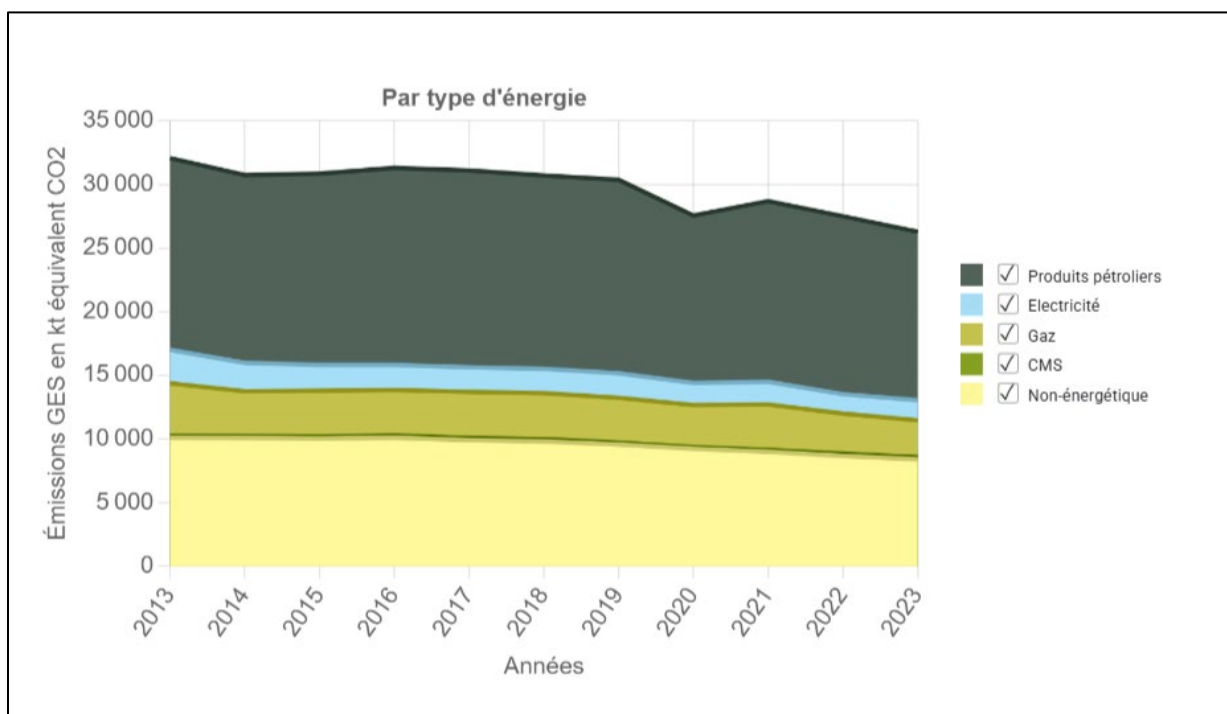
Industrie : La part des émissions est de 3% en 2023 et les émissions représentent 3 kTCO_{2eq}. On observe une augmentation des émissions de + 30% entre 2014 et 2023. Cette augmentation est corrélée à l'augmentation des consommations du secteur. Ces chiffres peuvent s'expliquer par le développement de nouvelles zones d'activités dont la création de la zone d'activité de la Patte d'Oie à Merville qui attire de nombreuses industries. Ce parc d'activités se situe à proximité de l'aéroport, du pôle aéronautique et du MEET ce qui renforce son attractivité.

Gestion des déchets : La part des émissions n'est pas significative.

=> La trajectoire de réduction des émissions est principalement portée par la décarbonation des secteurs résidentiel et tertiaire. Il faut donc continuer à accompagner les publics pour maintenir la dynamique. En complément, il faut enclencher des actions fortes et structurantes sur les secteurs des transports et de l'industrie afin de voir s'infléchir la courbe. Les efforts entrepris dans le secteur agricoles doivent être maintenus.

6.3.2 Analyse par énergie

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire par type d'énergie.



Historique des émissions de GES (kTeq CO₂) par type d'énergie

Produits pétroliers : Les émissions issues de la consommation des produits pétroliers sont de l'ordre de 13 kTeq CO₂, soit environ 60 % des émissions émises, toute énergie confondue. C'est donc le type d'énergie le plus contributif au climat. On observe une réduction de -16% entre 2014 et 2023.

Gaz : Les émissions issues de la consommation de gaz sont de l'ordre de 6 kTeq CO₂, soit 6 % des émissions émises, toutes énergie confondue. On observe une baisse de -10% entre 2014 et 2023.

Electricité : Les émissions attribuables à la consommation d'électricité sont de l'ordre de 8 kTeq CO₂, soit 7,5 % des émissions totales. Une réduction de -28% entre 2014 et 2023 est à noter, qui s'explique par une évolution des facteurs d'émission nationaux (décarbonation de la production d'électricité).

Chaleur renouvelable : pas d'émission de gaz à effet de serre attribuable aux filières d'énergie renouvelable locale.

Non énergétique : Les émissions d'origine non énergétique sont de 24 kTeq CO₂ en 2023, et représente 23 % des émissions de GES. Une réduction de -30% entre 2014 et 2023.

Cette baisse peut être corrélée à la réduction des émissions de GES d'origine non énergétique dans le tertiaire et dans l'agriculture.

6.4 Les réseaux de distribution

L'évaluation de l'évolution des réseaux de distribution d'énergie n'a été réalisée à cette étape (évaluation finale du PCAET) car une analyse plus poussée sera réalisée en 2026 dans le cadre de la révision du PCAET.

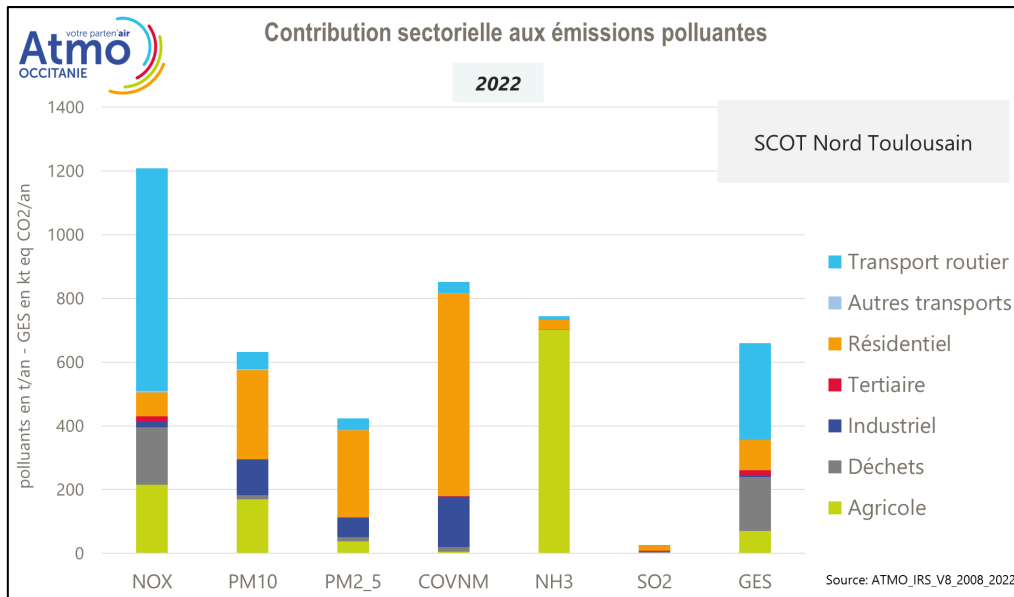
6.5 L'évolution des émissions de polluants atmosphériques

Les informations présentées dans ce paragraphe proviennent de la synthèse annuelle de « l'évaluation de la qualité de l'air en 2024 » produite par Atmo Occitanie.

Le Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PRÉPA), adopté en 2017 et révisé en 2022, fixe des objectifs de réduction des émissions des principaux polluants à l'horizon 2030. Ces objectifs nationaux sont ici retranscrits à l'échelle du territoire du SCOT Nord Toulousain.

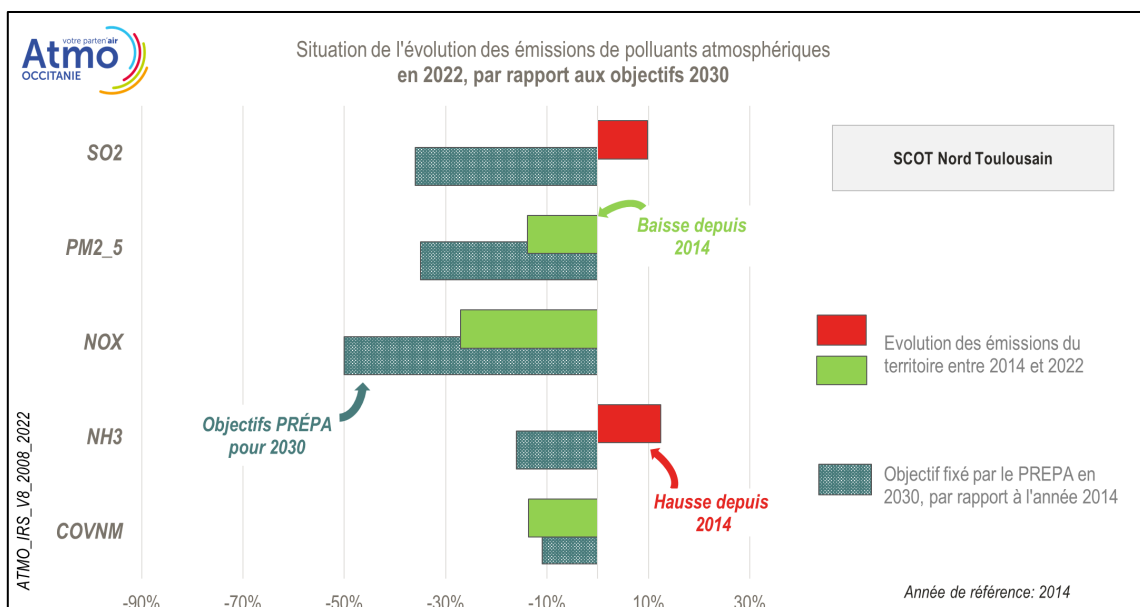
Les évolutions des émissions sont évaluées à partir de l'année 2014 prise en référence.

A l'échelle du Nord Toulousain, les valeurs réglementaires et de références pour le NO₂, les PM₁₀, PM_{2,5} et le SO₂ sont respectées.



Comme le montre le graphique, le trafic routier est le premier émetteur de NOX. Le résidentiel est fortement émetteur de particules PM2.5 et PM10 et de COVNM, alors que l'agriculture émet la quasi-totalité de l'ammoniac.

Les émissions de particules PM 2.5 et PM10, de protoxyde d'azote (NOX) et de COVNM (Composés Organiques Volatils) sont en baisse sur la période 2014-2022 sur le territoire du Nord Toulousain et en phase avec les exigences réglementaires. Pour le SO2 et les émissions d'ammoniac (NH3) des écarts persistent qui vont nécessiter que des mesures soient prises. Ces émissions émanent essentiellement des secteurs de l'agriculture et du résidentiel.



6.6 La vulnérabilité du territoire au changement climatique

« L'adaptation au changement climatique, définie au fil des rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), est la démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, qu'il s'agisse de la variabilité climatique mais aussi des événements climatiques extrêmes.

Concrètement, il s'agit de limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur la population, les activités socio-économiques et sur la nature. »¹

La France s'est dotée d'un 3^e Plan national d'adaptation au changement climatique, publié le 10 mars 2025. Il vise à préparer la France à +2° en 2030, +2,7° en 2050, + 4° en 2100 et demande aux acteurs publics de définir une trajectoire d'adaptation alignée sur la TRACC. Cette trajectoire devra être assortie d'un programme d'actions.

La révision du PCAET permettra de renforcer le volet adaptation de ce premier PCAET, qui peut être jugé peu ambitieux au regard du nombre et de la qualité des actions inscrites dans le programme d'actions.

En effet, l'ensemble des actions mises en œuvre par la CCHT ont constitué le volet atténuation du PCAET. Et les actions de l'axe opérationnel 3 « Anticiper les enjeux liés aux changements climatiques et à la qualité de l'air » n'ont été que partiellement mises en œuvre.

6.7 La séquestration carbone

« Le stockage du carbone dans les sols et les végétaux contribue à la fois à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation des territoires à celui-ci. Ainsi, les sols et les végétaux captent des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et les stockent, constituant, ainsi des puits de carbone. C'est ce qu'on appelle la séquestration carbone. »²

Un changement réglementaire est intervenu depuis l'adoption du PCAET : la promulgation de la loi Climat et Résilience, favorable à une dynamique de séquestration carbone positive.

Cette loi, adoptée en août 2021, a introduit l'objectif ambitieux du "zéro artificialisation nette" (ZAN) des sols d'ici 2050, avec une étape intermédiaire visant à réduire de moitié la consommation d'ENAF dans les dix années suivantes. Cette réglementation vise à limiter l'expansion urbaine et à protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers essentiels pour la régulation du climat et la production alimentaire.

L'absence de données actualisées ne permet pas d'apprécier l'évolution du stock de carbone.

La mise à jour des données Corine Land Cover est en cours, avec une mise à disposition des données actualisées prévue au 1^{er} trimestre 2026 (avec 2024 comme nouvelle année de référence), ce qui permettra d'évaluer l'évolution de la capacité de stockage carbone du territoire dans le cadre de la révision du PCAET en 2026.

¹ Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/adaptation-france-changement-climatique>

² Source : <https://www.cerema.fr/system/files/documents/2018/11/stockage.pdf>

7. Les moyens engagés : humains et financiers

7.1 Des moyens humains renforcés pour faire vivre le PCAET

Lors de son élaboration, le PCAET était piloté par le SCOT Nord Toulousain, qui disposait d'un ETP dédié au sujet. A l'échelle de la CCHT, la dynamique autour du PCAET restait limitée : seules les actions portées par la CCHT étaient déclinées et mises en œuvre.

L'animation du PCAET au niveau du SCOT a pris fin en 2022, à la suite du départ de l'agent en charge de ces missions. L'élaboration du rapport intermédiaire, confiée à un bureau d'étude, a mis en évidence l'absence de reprise de cette animation par la Communauté de communes. Face à ce constat, la collectivité a fait le choix de s'approprier pleinement le PCAET et de consacrer un ETP à son animation.

Pour mener à bien ses missions, la chargée de mission PCAET s'appuie sur les services de la collectivité, notamment :

- le service Communication pour les actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation,
- le service Voirie et Cheminements doux pour le développement des mobilités actives,
- le service Déchets pour la mise en œuvre du PLPDMA,
- le service Economie, emploi et agriculture pour le renforcement des liens avec les entreprises et les artisans, ainsi que sur l'ensemble des agents mobilisés ponctuellement pour des missions transversales.

Un travail partenarial est également mené avec le PETR Pays Tolosans, en particulier avec le « Conseiller en énergie et en rénovation durable de l'habitat », qui apporte un appui technique, du conseil et des études sur le volet « consommation énergétique du patrimoine de la collectivité ».

L'élaboration du rapport intermédiaire et du rapport final a été l'opportunité de remobiliser les services et leurs agents ainsi que les partenaires autour de la transition énergétique et de relancer la dynamique territoriale.

7.2 Une démarche de suivi des moyens financiers engagés

Si certaines fiches du programme d'actions mentionnent un budget associé (« budget prévisionnel »), celui-ci n'a pas fait l'objet d'une évaluation systématique concomitante à la mise en œuvre des actions.

Dans le cadre du PCAET, la collectivité a bénéficié de plusieurs subventions lui permettant de soutenir la réalisation de ces actions. Elle a notamment mobilisé différents dispositifs du Fonds vert, en particulier pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, l'animation et la mise en œuvre du PCAET, ainsi que pour le soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets.

Les subventions obtenues auprès des différents financeurs sont présentées ci-après :

	Fonds vert	DETR	Conseil départemental	Région Occitanie	Autres
Développement des mobilités douces	2 400 €		1 386 302,25 €		960 000 € AP DREAL
Animation du PCAET	16 240 €				
Réduction des déchets	117 288,32 €			18 120 €	22 000 € ADEME
Rénovation du patrimoine public	325 600 €	160 043 €	329 380 €	40 000 €	32 792€ CAF

A noter que la collectivité s'est dotée d'un budget vert dès 2024, par anticipation de l'obligation réglementaire à venir en 2026. Cette évaluation climat de son budget lui permet

- D'identifier les dépenses bénéfiques pour l'environnement et celles avec un effet négatif.
- D'évaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs environnementaux qu'elle s'est fixés :
 - -20% de consommation énergétique en 2030 par rapport à 2012
 - -40% d'énergie fossile en 2030 par rapport à 2012
 - -40% d'émission de GES en 2030 par rapport à 1990
 - Neutralité carbone en 2050
- D'analyser les marges de manœuvre.
- De suivre l'évolution d'exercice en exercice

Le premier budget vert a été présenté à l'occasion du compte administratif 2024 et reposait sur l'axe analytique « atténuation du changement climatique ». En 2025, la collectivité a élargi son analyse en intégrant un second axe, relatif à la « préservation de la biodiversité ».

8. Evaluation du rôle de coordonnateur

La CCHT est devenue « coordinatrice de la transition énergétique » depuis la présentation de l'évaluation intermédiaire en conseil communautaire. Ainsi, dans son évaluation finale, la collectivité doit décrire les modalités qu'elle a déployées localement pour assurer ce rôle et faire le point sur les dynamiques locales qui ont pu être engagées, ou non, dans ce sens. En tant que chef d'orchestre de la transition énergétique, la collectivité est responsable de l'animation et de la coordination des actions du PCAET sur le territoire.

Article L2224-34 du Code Général des collectivités territoriales : « Les établissements publics de coopération intercommunale et la métropole de Lyon, lorsqu'ils ont adopté le plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L. 229-26 du code de l'environnement, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »

Les actions déployées dans le cadre de ce rôle de coordinateur sont principalement regroupées dans l'orientation stratégique 1 « Une gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire » et dans les actions 1 « Animer le PCAET » et 2 « Communiquer autour de la transition énergétique ». L'évaluation de cette orientation est réalisée dans la partie 5.2 dédié à l'évaluation des axes stratégiques.

8.1 Bilan des instances de pilotage et d'animation du PCAET

La démarche de comitologie dans le cadre du PCAET est essentielle pour assurer une gouvernance efficace et participative. Elle implique une série de processus décisionnels où différents acteurs – élus, citoyens, entreprises, associations, socio professionnels – collaborent pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer les actions du PCAET. Cette approche collaborative vise à intégrer de manière holistique les enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air dans la stratégie de développement du territoire.

La démarche de comitologie est très importante pour le succès et l'efficacité des PCAET, car elle permet une gestion adaptative et réactive pour répondre aux objectifs que s'est fixé la collectivité dans un contexte mouvant.

Le Comité de Pilotage du PCAET est constitué du Conseil Communautaire élargi aux partenaires institutionnels. Il a été mobilisé à l'occasion de l'élaboration du PCAET, de l'évaluation intermédiaire (2 réunions) et de l'évaluation finale.

En termes de pilotage du PCAET, la chargée de mission peut s'appuyer sur le Vice-Président de la CCHT, délégué au PCAET pour les arbitrages décisionnels et sur les agents internes pour le suivi de leurs actions mais aucune instance collective n'est mise en place qui faciliterait l'animation, la mise en œuvre opérationnelle et le suivi du PCAET.

8.2 Bilan de la mobilisation des acteurs

Si la mobilisation des acteurs a été effective et satisfaisante lors des phases d'élaboration du PCAET, leur implication dans les phases suivantes n'a pas été satisfaisante par manque de communication et d'animation.

Lors des ateliers, les partenaires ont exprimé leur manque de connaissance des objectifs et actions du PCAET.

A la question qui leur était posé : « Quelle est votre niveau de connaissance des grands objectifs du PCAET réalisées sur le territoire ? », ils ont attribué une note moyenne de 2 sur 5.

A la question qui leur était posé : « Quelle est votre niveau de connaissance des actions du PCAET réalisées sur le territoire ? », ils ont attribué la même note moyenne de 2 sur 5.

La réalisation du bilan final a été l'occasion d'associer toutes les parties prenantes : agents des services, élus des communes, citoyens, partenaires...

Cette mobilisation mérite d'être maintenue et poursuivie.

9. Annexes

9.1 Éléments issus des entretiens avec les services

Les entretiens ont été réalisés par la CM PCAET de la collectivité et visaient essentiellement à faire le point sur l'état d'avancement des actions. Les personnes interrogées ont également été invitées à partager leurs ressentis et à formuler des propositions pour faire évoluer le Plan Climat.

Les principaux points relevés sont les suivants :

Gouvernance : les personnes interrogées se sentent peu impliqués dans le PCAET dont elles ont une connaissance limitée (note moyenne de 2/5). Les agents n'ont pas été associés aux instances de suivi hormis lors de la restitution du bilan à mi-parcours et se disent volontaires pour **renforcer leur implication** dans la mise en œuvre du Plan Climat, avec les services de la collectivité et les partenaires extérieurs.

Les techniciens notamment souhaitent être davantage **associés aux réunions techniques et instances du PCAET** qui abordent les sujets de fond.

Le programme d'actions : le **programme d'actions** doit être **simplifié** pour le rendre **plus lisible** et plus accessible à tous : élus, agents, citoyens, acteurs territoriaux. Il doit être davantage **vulgarisé** et porté à connaissance. Il est proposé de rédiger un programme d'actions détaillé et un document synthétique.

Le sujet de **l'Agriculture doit être intégré** au Plan Climat et valoriser les actions engagées : espace test, jardin d'insertion, agriculture bio et locale, réduction des déchets.

Le sujet de la mobilité est mentionné comme un axe fort à développer en lien avec les entreprises.

9.2 Les enseignements issus des ateliers visio avec les partenaires

Les partenaires qui ont participé aux ateliers ont pu s'exprimer sur le contenu du PCAET actuel mais aussi sur les évolutions attendues.

Concernant le Plan Climat en général deux points forts sont ressortis :

- Les objectifs et les actions inscrits dans le PCAET sont globalement peu connus (note de 2/5).
- Ils considèrent que les actions menées sont peu visibles par les habitants. Les plus connus sont dans le domaine de la mobilité, du développement des énergies renouvelables, du tri et de la gestion des déchets et de la rénovation énergétique (réduction des consommations et baisse de la facture énergétique, confort d'usage).

Une séquence de l'atelier proposait une approche thématique, et les participants pouvaient formuler des propositions d'actions.

L'exercice a fait émerger de nombreuses idées.

Energies renouvelables :

- Mise en place d'énergies renouvelables pour la production de chauffage et de rafraîchissement dans les bâtiments publics.
- Mettre en place du PV sur les différents bâtiments intercommunaux.

- Accompagnement des communes pour l'intégration d'ENR dans leurs projets d'aménagement en veillant à prendre en compte l'ensemble des problématiques (paysage, architecture, besoins...), et pas seulement la question énergétique.
- Installer des ombrières en autoconsommation (en s'appuyant sur le nouveau programme du SDEHG de groupement de commandes).
- Initier des projets autour du stockage de l'énergie.

Bâtiment et Habitat

- Accélérer la rénovation de l'éclairage public, objectif 100% LED en 2028.
- Respect du dispositif Economie d'Energie dans le Tertiaire (DEET).
- Pérenniser les aides financières à destination des particuliers.
- Veiller à la sobriété en termes de construction et de rénovation énergétique : répondre à un juste besoin.
- Organiser des mini salons ouverts aux particuliers et aux professionnels du territoire (avec le Guichet France Rénov) pour faciliter l'échange d'informations et la mise en réseau.
- Favoriser une approche locale en termes d'acteurs professionnels, de filières et de matériaux.
- Favoriser la montée en compétences des acteurs de la rénovation / une mise en réseau.
- Favoriser le réemploi et le recyclage à l'échelle locale.
- Formation des acteurs de la rénovation (architectes, artisans) et organisation de visites, ateliers pour faciliter l'acquisition d'une culture « bâtiments ».
- Promouvoir des actions visant l'économie des ressources (réemploi des matériaux du bâtiment) /destruction et reconstruction/développement d'une matériauthèque.
- Accompagner les artisans dans la rénovation énergétique de leur bâtiment et/ou l'acquisition d'équipements moins énergivores.
- Favoriser les diagnostics des entreprises et de leurs projets d'investissement, accompagnement au montage de dossiers de demande d'aide pour la rénovation ou l'achat d'équipements d'énergies renouvelables ou économes en ressources.
- Questionner l'IA qui peut « polluer » le conseil de premier niveau : comment éviter la « mésinformation » ?

Mobilité

- Mettre en place un Plan de mobilité.
- Développer /maintenir l'attractivité économique des centres bourgs pour éviter les déplacements vers l'extérieur.
- Veiller à la sobriété des aménagements en s'appuyant sur l'existant (voiries, cheminements doux).

Adaptation au changement climatique

- Identifier des cultures, des essences locales et des pratiques adaptées au climat futur.
- Réaliser une évaluation fine des risques liés au changement climatique sur le territoire.
- Améliorer la gestion de l'eau.
- Favoriser la sobriété et la frugalité dans les aménagements.
- Déconstruire le discours climatosceptique et valoriser la science (travail du Cerema sur la vulnérabilité de la Haute Garonne).

- Adapter ses comportements.

Aménagement du territoire

- Lutter contre les îlots de chaleur.
- Mieux aborder le sujet de l'eau : perméabilité des sols mais aussi mise en place de solutions pour utiliser l'eau de pluie.
- Développer la Nature en ville.
- Quelle agriculture localement ? se poser la question des ressources naturelles, de l'aménagement du territoire et de la qualité alimentaire (volet agricole du PCAET).
- Mettre en œuvre une démarche ECI (Economie Circulaire) visant les économies de ressources (échanges de flux entre acteurs) /développer une démarche EIT.

Développement économique et économie circulaire

- Former les artisans pour accompagner la transition et développer les emplois non délocalisables.
- Renforcer les compétences dans les métiers de la réparation, notamment électroménager (ces métiers existent localement pour la réparation des vélos et les technologies numériques) et inciter les consommateurs à réparer plutôt qu'à acheter du neuf.
- Développer l'économie locale et renforcer les circuits locaux (entreprise de réparation de proximité).
- Accompagner le déploiement de la recyclerie Générations Valeurs Partagées (GVD) à Daux, de l'Espace Test Maraîchers (en lien avec le lycée agricole d'Ondes) et du jardin des 4 saisons.
- Expérimenter le retour au sol de la matière organique (boucle locale) en partenariat avec le lycée agricole et promouvoir les formations aux pratiques respectueuses de l'environnement
- Accompagner les entreprises du territoire dans la création de synergies, de mutualisation et de revalorisation des ressources.
- Accompagner dès l'amont les projets d'aménagement afin de s'assurer de l'intégration des critères environnementaux et énergétiques.
- Veiller à la qualité d'aménagement des ZA et des bâtiments agricoles.

Ensuite les participants étaient amenés à s'exprimer sur les conditions de réussite du PCAET.

Les leviers identifiés ont été classés par ordre de priorité :

7. Le portage politique.
8. Des moyens suffisants en ingénierie et compétences techniques.
9. Un pilotage et une coordination opérationnelle.
10. La démocratie participative (participation citoyenne, consultation, ...).
11. Une animation territoriale en continue.
12. Un nombre limité d'actions atteignable et pragmatique.

D'autres conditions de réussite ont été citées :

- Des projets en lien avec les financements disponibles.
- Mobiliser les élus en priorité.
- Un réseau intercommunal d'élus référents.
- Agir et décider local.
- La planification.
- La communication et la coordination avec d'autres territoires.
- La cohérence avec d'autres plans d'actions supra ou portés par les EPCI.

9.3 Des communes engagées dans la transition écologique

Un questionnaire a été adressé aux 29 communes de la CCHT, 13 communes ont répondu. A noter toutefois que dans certaines communes plusieurs personnes ont répondu ce qui donne un total de 23 réponses. Les résultats doivent être considérés avec précaution car ils ne représentent pas l'intégralité des communes. Les répondants sont majoritairement des élus.

Le questionnaire était structuré autour des orientations stratégiques du Plan Climat.

OS1 – Une gouvernance capable de réguler les enjeux du territoire

A l'échelle de leur commune une majorité des répondants estime être informé et accompagné sur les actions de transition écologique et sur le Plan Climat.

Depuis 2013, la quasi-totalité des communes qui ont répondu estiment avoir intégré les enjeux air climat énergie dans les opérations d'aménagement et les actions qu'elles ont mené ou accompagné dans différents domaines : rénovation de l'habitat et des bâtiments publics, sobriété énergétique (chauffage, éclairage public), gestion des déchets, développement de sources d'énergies renouvelables, gestion raisonnée de l'eau.

Quelques exemples d'actions réalisées :

- Une unité de filtration et de recyclage de l'air au groupe scolaire de Thil.
- Un plan de mobilité douce à Grenade avec la mise en place d'un Schéma des Modes de Déplacements Actifs (SMDA) : décembre 2022.
- La suppression d'une chaudière au fuel, passé au gaz en 2020 puis suppression du gaz en 2023 et mise en place d'une chaudière à pellets (commune de Larra).
- Un lotissement « exemplaire » à Larra.

A noter que les communes connaissent assez peu les actions inscrites au PCAET de la CCHT. Les actions connues sont celles pour lesquelles elles ont bénéficié d'un accompagnement :

- La rénovation de l'éclairage public ;
- L'accompagnement aux études de rénovation énergétique ;
- La rénovation des bâtiments publics ;
- La gestion des déchets ménagers.

A l'échelle de leur commune, la majorité des répondants pensent que les actions locales les plus visibles par les citoyens concernent le développement des énergies renouvelables, la rénovation énergétique des bâtiments et la prévention des déchets.

Les attentes des communes en termes de gouvernance :

- Davantage d'actions de sensibilisation et d'information sur les sujets en lien avec la transition écologique : économies d'eau et d'énergie, valorisation des déchets, vélos à assistance électrique, aides au PV.
- Une implication plus régulière dans le Plan Climat et dans les projets de la CCHT.

OS2 – Des collectivités locales mobilisées pour la transition énergétique

Le PCAET fixe un objectif de réduction des consommations énergétiques du territoire de 50% d'ici 2030 (par rapport à 2019).

Les communes ont mené des actions ponctuelles qui leur ont permis de réduire leur facture énergétique. Plusieurs actions ont été mentionnées dans différents domaines :

- Eclairage public : changement /rénovation de l'éclairage, remplacement des ampoules par des LED dans le cadre du programme LED+ (certaines communes sont à 100% LED), suppression des éclairages inutiles, diminution de l'intensité, extinction de 23h à 6h, mise en place des équipements d'éclairage autonome (PV).
- Rénovation des bâtiments publics : mairie et logement locatif à Cox, la mairie et l'église de Pelleport, installation d'une pompe à chaleur réversible à Le Grès, projet de rénovation d'un bâtiment du XVIIIème à Bretx, réhabilitation de plusieurs bâtiments dont la mairie, les écoles, etc.
- Sobriété énergétique : programmation pour optimiser les chauffages de la salle polyvalente et installation d'une PAC dans la salle des mariages à Thil, remplacement d'un chauffage au fuel par un système de pompe à chaleur à Pelleport, diminution de la température dans les locaux à Grenade, création d'un réseau de chaleur avec des chaudières à pellets à Larra, mise en place d'ombrières à Daux.
- Réemploi et économie circulaire : matériel acheté à la Glanerie, récupération de matériel de bureau à la Caisse d'Epargne, des PC reconfigurés, mise en place de composteurs et de récupérateurs d'eau à Cabanac Séguenville, un projet de construction d'une couverture d'un boulodrome à Cox.

Pour tendre vers les objectifs fixés, les communes ont émis des propositions qui visent à renforcer ou déployer certaines actions :

- Sensibiliser le grand public, notamment les jeunes.
- Une meilleure information des habitants sur le tri (son intérêt pour la collectivité).
- La mise en œuvre de l'obligation de couvrir les centres commerciaux de panneaux photovoltaïques.
- Un accompagnement technique et/ou un appui financier de la CCHT aux communes pour la mise en œuvre de certaines actions : production d'énergie renouvelable, plateforme de co-voiturage, acquisition de voitures électriques, développement du photovoltaïque.
- Du conseil neutre auprès des particuliers et des communes sur les solutions (techniques et financières) permettant de réduire de 50% les consommations énergétiques.
- La création de voies cyclables intercommunales, l'achat de véhicules électriques.
- 100% des éclairages en LED dans toutes les communes de la CCHT.

OS3 – Une mobilisation du secteur privé

Cet axe visait à accompagner les particuliers dans leurs travaux de rénovation, mais aussi les entreprises et les artisans dans leur montée en compétences par la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement.

Sur cet axe peu de retours des communes :

- Elles estiment le dispositif Info Energie très impactant pour le territoire avec des retombées positives.
- L'accompagnement des entreprises est un axe prioritaire qui doit être renforcé.

Proposition formulée :

- Positionner un ou une chargé(e) de mission à l'intercommunalité sur le sujet de la mobilisation et de l'accompagnement des entreprises et des artisans locaux.

OS4 – Porter les ENR à une part significative de la consommation d'énergie

L'objectif de la CCHT est d'atteindre 30% de production d'énergies renouvelables à horizon 2030. La majorité des répondants considèrent que les actions engagées et prévues ne seront pas suffisantes pour atteindre cet objectif.

Parmi les actions mises en œuvre :

- Des études d'opportunité et la création de réseaux de chaleur à Bretx et à Larra.
- Des centrales solaires au sol à Grenade, le Grès, Daux.

Le photovoltaïque et la géothermie sont considérés comme les sources d'énergies renouvelables à développer en priorité.

Propositions formulées :

- Un besoin d'être mieux aidé financièrement pour développer le photovoltaïque sur des parkings et des bâtiments publics ou industriels.
- Positionner un chargé de mission à l'intercommunalité dédié au développement des ENR.

OS5 – Participer au développement de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Les mesures et investissements déployés en faveur des mobilités alternatives (covoiturage, parking relais, pistes cyclables) sont considérés insatisfaisants, que ce soit en termes d'accessibilité (maillage territorial, intermodalité, ménages modestes), de diversité (pistes cyclables, voies piétonnes, covoiturage, transport en commun) et de communication (affichage, information en ligne, lieu d'accueil).

Certaines communes ont mis en place des actions mais elles sont insuffisantes pour assurer un maillage du territoire satisfaisant qui permette de réduire l'usage de la voiture individuelle :

- Des pistes cyclables, un parking, des bornes de recharge à Grenade
- Un parking vélo à Thil
- Création d'une piste cyclable et piétonne qui traverse le village de Belleserre
- Des bornes de recharge à Bretx
- Une piste cyclable et un parking vélo à Daux
- Un tiers lieu

Propositions formulées :

- Prioriser le développement de modes doux comme alternative à la voiture individuelle
- Inciter à de nouvelles pratiques de mobilité partagée (aires de covoiturage, parking relais)

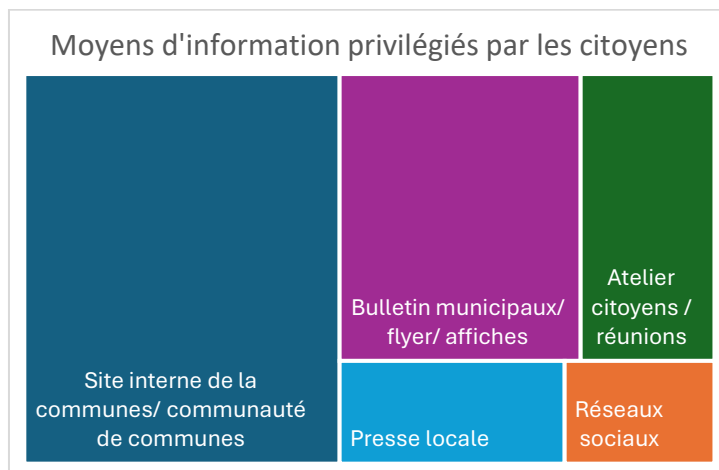
Pour conclure :

----- > 95% des communes qui ont répondu au questionnaire se disent prêtes à s'engager davantage en faveur de la transition écologique et énergétique, notamment dans les domaines suivants : transport/mobilité, production d'énergie renouvelable, rénovation des bâtiments, réduction des déchets, préservation de la ressource en eau.

9.4 Un engagement citoyen à renforcer

83 citoyens ont répondu, et parmi ces répondants 25 ont connaissance d'actions de transition écologiques menées au niveau local.

Les sites internet, des communes ou de la communauté de communes, sont les moyens d'information privilégiés.



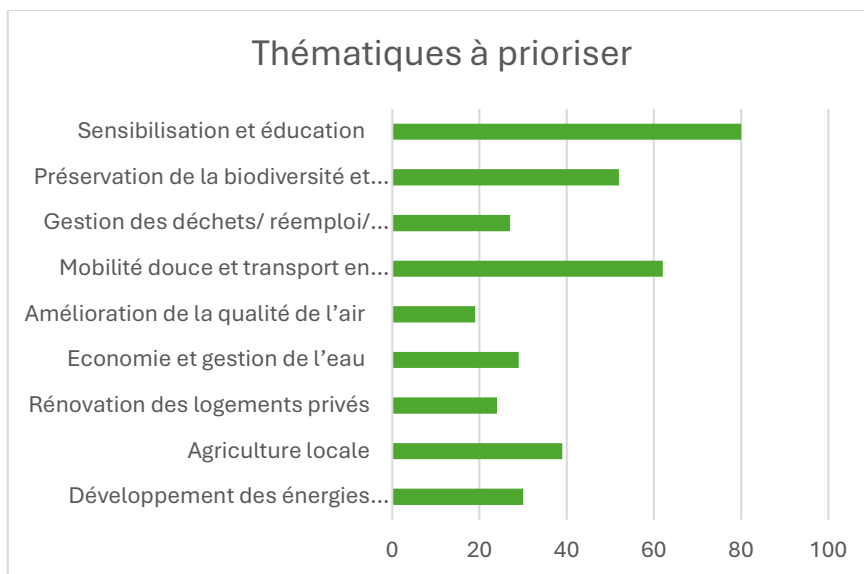
Résultats du sondage réalisé auprès des citoyens

Parmi les répondants, 17 affirment avoir participé à des actions : journée citoyenne/atelier de compostage/ atelier sur les arbres et arbustes/ramassage des déchets - événement graines de save/ ateliers botaniques/matinées citoyennes de nettoyage/économies d'énergie/ramassage des déchets sur les zones humides/restrictions d'eau/compostage et tri/réunion publique sur le REV/réduction des déchets végétaux/dépollution.

D'après ces mêmes répondants, les actions qui ont le plus d'impacts sur le territoire touchent à la sobriété énergétique, via les modifications apportées à l'éclairage public, à la gestion des déchets et au réemploi.

Plusieurs sujets ont été évoqués comme prioritaires pour les prochaines années :

- La sensibilisation et l'éducation, avec un focus sur les liens entre santé, transition écologique et alimentation ;
- La mobilité douce et les transports en commun ;
- La préservation de la biodiversité et des espaces naturels ;
- L'agriculture locale.



Résultats du sondage réalisé auprès de citoyens : priorisation des sujets à traiter

Le questionnaire incluait une question sur les leviers à mobiliser pour améliorer la participation citoyenne. Parmi les solutions proposées, deux ont été retenus par la majorité : le déploiement d'actions concrètes locales et une meilleure communication.



Éléments qui favoriseraient la participation citoyenne d'après les répondants au sondage

En conclusion, les participants étaient invités à formuler des propositions d'actions concrètes qui leur semblaient pertinentes et opérationnelles. Des idées ont émergé :

- Une aide à l'économie locale ;
- Des taxes aux kilomètres vs des subventions à la proximité ;
- Des pistes cyclables en continu jusqu'à la station de tramway pour pouvoir rejoindre Toulouse en transports en commun ;
- La réintroduction de la consigne pour développer l'économie circulaire ;

- Une aide à la transition en bio des agriculteurs locaux, pour favoriser une alimentation saine, le respect de la biodiversité et des eaux souterraines de qualité ;
- Une police de quartiers pour sensibiliser à la propreté et éviter la dégradation des communes ;
- Un accès facilité aux déchetteries pour éviter les dépôts sauvages.



1237, Rue des Pyrénées - CS 70 024
31330 Grenade-sur-Garonne
Tél : 05 61 82 85 55
Email : contact@hautstolosans.fr

Rendez-vous sur :
WWW.HAUTSTOLOSANS.FR